

vendredi

Un ordinateur cause une perte de \$235 millions

CANBERRA (AFP) — Une erreur dans la programmation d'un ordinateur en 1974 a coûté 235 millions de dollars australiens au gouvernement de Canberra qui est dans l'impossibilité de récupérer les fonds faute de coupable. Cette erreur a été révélée au Parlement par le ministre de la Santé, M. Michael Mackellar. Ce sont les pharmaciens qui ont bénéficié pendant 6 ans de cette erreur en percevant des sommes supérieures à leur dû. Le gouvernement ne peut se retourner contre personne par manque de preuve. Selon l'opposition les bénéficiaires auraient perçu 60 cents de trop chaque fois qu'ils touchaient \$1.70.



Les Nordiques sont officiellement éliminés

sports, page C-1

CRAYONS DE SOLEIL

Yvon Deschamps s'est prêt à une longue entrevue devant sept adolescents et adolescentes et CRAYONS DE SOLEIL publie, aujourd'hui, la première tranche de cette entrevue. Aussi, ton journal t'offre un reportage sur les étapes de fabrication du fromage cheddar sans oublier la suite de "Un grand chef", une grande aventure en bandes dessinées. C'est un monde plein de couleurs qui t'est offert encore cette semaine. Vite, ouvre le journal! C'est dans le cahier C.



Iran: espoir déçu

Le Conseil de la révolution en Iran n'a pu statuer hier sur le transfert prochain des otages américains.

page D-1

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-16
Arts et spectacles	B-3 à B-5
Bandes dessinées	D-19
Bridge	D-15
Carrières et professions	C-4
Décès	D-17
Economie-finance	B-6 à B-8
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-16
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-5
Où aller à Québec	B-4
Page documentaire	A-7
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-3

météo

Faible neige fondante en après-midi, possibilité de pluie en soirée, vent modéré. Max. 5. Demain, nuageux.

détails en page D-3

Ultramar: projet de \$130 millions qui dépend d'Ottawa

économie, page B-6

Havre-Saint-Pierre et Mingan Privée d'un lien terrestre, la population s'organise

par Jean Didier FESSOU

LONGUE-POINTE-DE-MINGAN — Il est tout près de cinq heures du matin et il fait déjà jour. Les agents Mario Laprise et Daniel Vaillancourt, âgés respectivement de 23 et 24 ans, achèvent leur patrouille à bord d'un beau véhicule tout neuf Dodge Supercab que le poste de la Sûreté du Québec a reçu il y a quelques semaines à peine.

Tout va bien et il n'y a rien à signaler. Aux alentours de la rivière Romaine, ils croisent Daniel Langlois, météorologiste à l'aéroport de Mingan, qui s'en va travailler.

Et puis, tout à coup, c'est le drame. La route s'effondre sous les roues de leur véhicule. Un glissement de ter-

rain emporte des milliers de tonnes de terre vers la mer. La belle route asphaltée, fierté des gens du Havre, se disloque et se mêle à d'énormes paquets de terre gelée, de boue, de neige et d'eau.

Nos deux policiers viennent de connaître la plus belle frousse de leur vie mais s'en tirent presque indemnes.

Daniel Vaillancourt souffre d'une égratignure au doigt et son collègue Mario Laprise est encore à l'hôpital, pour observation, toujours sous l'effet du choc. Mais plus de peur que de mal.

Tel est, sommairement, le film du drame qui vient de plonger les gens de la Moyenne Côte, et plus particulièrement (Suite à la page A2, 2e col.)

Pour conserver l'aide sociale Les bénéficiaires auront à se chercher un emploi

par Roger BELLEFEUILLE

Les bénéficiaires d'aide sociale, aptes au travail, devront éventuelle-

ment faire la preuve qu'ils font des démarches pour se trouver un emploi.

Il s'agit là d'un des points forts

d'une nouvelle orientation que le gouvernement Lévesque entend imprimer au programme d'aide sociale dont les coûts ont augmenté de quelque 50

pour 100 en cinq ans, passant de plus de \$500 millions en 1975 à près d'un milliard aujourd'hui.

Cette nouvelle orientation est présentée dans un numéro spécial de "Informas", journal des employés du (Suite à la page A2, 1re col.)

Deux felquistes sont libérés

MONTREAL (d'après CP) — Les ex-felquistes Jacques et Louise Cossette-Trudel, condamnés en août dernier à des peines d'emprisonnement de deux ans moins un jour pour le kidnapping du diplomate James Cross en octobre 1970, ont été libérés sur parole.

Louise Cossette-Trudel a été libérée tard jeudi tandis que son mari l'a été ce matin. Ils devraient passer le congé de Pâques avec leur famille et leurs deux jeunes enfants.

Les autorités de la prison de Bordeaux et de la Maison Tanguay ont confirmé, aujourd'hui, que le couple a été relâché après avoir purgé le tiers de leur peine. Mais les porte-parole des institutions carcérales se sont refusés à ajouter d'autres commentaires.

Les Cossette-Trudel sont soumis à une période de probation de trois ans depuis le prononcé de leur sentence le 7 août 1979. Pendant ce temps, il leur est interdit de faire des déclarations publiques, d'accorder des entrevues et de participer à des manifestations publiques.



Le Requiem de Fauré

Pour marquer de façon spéciale le vendredi saint, Radio-Canada présente, à 21h30, ce soir, l'oeuvre la plus importante de la musique religieuse française, le Requiem de Gabriel Fauré, enregistré en l'église Saint-Antoine de Longueuil. L'émission met en vedette l'Orchestre symphonique de Montréal (65 musiciens), un chœur mixte de 70 voix, les solistes Colette Boky et Bernard Turgeon, l'organiste Gérard Wheeler, sous la direction de Charles Dutoit.

Les \$4 millions au Prêt hypothécaire L'exécutif de la CUQ n'a pas autorisé le dépôt

par Denis ANGERS

Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec n'a jamais autorisé officiellement le dépôt au Prêt hypothécaire des quelque \$4 millions constituant les fonds d'amortissement de l'organisme.

Un dépouillement systématique des procès-verbaux des réunions de ce comité exécutif — effectué hier au secrétariat de la CUQ — a permis au SOLEIL de constater que, nulle part, il

n'est fait mention d'une telle autorisation. Une autorisation qui aurait dû se traduire par l'adoption d'une résolution qui permette formellement le dépôt de ces sommes, propriété des municipalités de la région de Québec.

L'inexistence d'une telle résolution de l'exécutif demeurerait d'ailleurs inexplicable et inexplicable, hier, d'autant plus qu'il est dans la procédure

☐ Le président de la CUQ devrait s'expliquer

l'éditorial de Claude Masson en A-6

☐ Joron décidera du sort de Prêt hypothécaire

économie, page B-6



Efforts inutiles

Un secouriste lutte pour venir en aide à Daniel Tavares, 21 ans, de New Bedford, au Massachusetts, après que le jeune homme fut tombé, hier, du quai près d'une barque de pêcheurs, dans sa localité. Les efforts du secouriste n'ont servi à rien, puisque Tavares a été déclaré mort à son arrivée à l'hôpital local. Des témoins ont déclaré que Tavares était assis sur le bord du quai à griller une cigarette quand brusquement, il est tombé à l'eau. Tavares n'a pas repris conscience après son séjour d'une quinzaine de minutes dans l'eau, en dépit de tous les efforts pour le ranimer.

Un Challenger s'écrase en Californie: le pilote se tue

MOJAVE, Californie (d'après PC) — Le pilote d'un appareil Challenger s'est tué au cours d'un vol d'essai au-dessus du désert de Mojave, en Californie, hier. L'avion s'est écrasé et a pris feu immédiatement.

La victime est M. Eric Norman Ronaasen, un citoyen canadien de 32 ans, établi avec sa famille à Tehachapi, en Californie. Le copilote de l'appareil construit par la compagnie Canadair, M. David Harecourt Gollings, âgé de 39 ans, s'en est tiré avec une cheville cassée tandis que le mécanicien, M. William Scott, n'a subi aucune blessure. Tous deux sont Américains.

Les deux survivants ont raconté que, pendant que l'appareil volait à 5,200 mètres d'altitude, une chute de secours, située à l'arrière de l'avion, s'est brusquement ouverte, freinant la course de l'appareil et causant une perte d'altitude. Tous deux se sont alors précipités vers une sortie située à la queue de l'appareil tandis que Ronaasen se dirigeait vers une sortie située sur un côté.

Gollings et Scott ont pu sauter de l'avion, utilisant leurs parachutes, tandis que Ronaasen se serait empêtré dans la chute de secours qui pendait dans les airs. On a retrouvé son corps, ainsi prisonnier, dans les débris de l'avion.

Les bénéficiaires... (Suite de la première page)

ministère des Affaires sociales (MAS) qui sera distribué au cours des prochains jours.

Le ministre des Finances a déjà fait état dans son discours du budget d'un montant de \$40 millions qui pourrait être récupéré par des modes de contrôle plus serrés de l'aide sociale.

C'est au cours d'un récent colloque réunissant du personnel de ce programme que le sous-ministre des Affaires sociales, M. Jean-Luc Deschênes, l'homme fort du redressement budgétaire des hôpitaux, a brossé les grands traits de ce que devrait être le nouveau visage de l'aide sociale.

La première cible sera donc les assistés sociaux aptes au travail qui constituent près de 80 pour 100 de la clientèle, si l'on inclut les bénéficiaires qui se déclarent non disponibles pour le marché de la main-d'œuvre.

C'est d'ailleurs parmi ce groupe que l'on retrouve presque la majorité des nouvelles demandes d'aide (99 pour 100), alors que 72 pour 100 des nouveaux venus ont moins de 30 ans.

Les chômeurs reçoivent en règle générale une aide financière pendant plus longtemps que ceux qui ont des prestations d'assurance-chômage. Toutefois, ces assistés sociaux n'ont pas à faire la preuve qu'ils ont effectivement cherché un emploi. Or, pour le sous-ministre Deschênes, cette pratique est tout bonnement "inadmissible".

D'ajouter ce dernier: "Il ne s'agit pas ici de jouer un rôle de policier

envers ces personnes, mais d'exiger d'elles des efforts pour sortir de leur état de pauvreté et recouvrer leur autonomie".

Un des moyens envisagés pour inciter ces prestataires à recouvrer une autonomie financière serait de leur offrir une aide financière décroissante. L'aide sociale serait donc plus généreuse au début et serait graduellement diminuée pour justifier presser ces bénéficiaires à faire des démarches pour se trouver du travail.

Un autre moyen suggéré par le

sous-ministre Deschênes est l'inscription obligatoire, comme condition d'admissibilité, au centre de main-d'œuvre.

Les familles monoparentales

La nouvelle orientation vise aussi les mères chefs de famille, désireuses de retourner sur le marché du travail sans être pour autant financièrement pénalisées.

A titre d'exemple, une mère de famille qui travaillerait à l'extérieur trois jours par semaine au salaire

minimum, pourrait continuer à recevoir un montant équivalent à la prestation versée pour les enfants à charge.

Pour celles retournant à temps complet sur le marché du travail, une aide pourrait être prévue afin de couvrir pendant un certain temps les coûts reliés à ce retour.

D'autre part, le sous-ministre des Affaires sociales estime que la mise en place d'un service de perception de pensions alimentaires serait une première mesure susceptible de diminuer cette clientèle de l'aide sociale. Les

familles monoparentales représentent 19 pour 100 des bénéficiaires.

Inaptitude permanente

Enfin, cette orientation proposée traiterait d'une façon différente cette partie de la clientèle de l'aide sociale, les personnes inaptes au travail d'une façon permanente, qui représentent 21 pour 100 des bénéficiaires.

En fait, ces gens seraient considérés comme des "assistés sociaux", plutôt que comme des assistés sociaux. C'est-à-dire que l'on ne tiendrait pas

compte d'eux dans les politiques visant une plus grande incitation au travail, prenant pour acquis qu'ils ne sont pas en mesure, compte tenu de leur âge, de leur santé physique ou mentale, de réintégrer le marché du travail.

Par ailleurs, sur le plan de la tâche quotidienne de l'agent d'aide sociale, l'application, dans les meilleurs délais de l'horaire variable, est souhaitée, cependant que le chef de bureau désire un budget de frais de représentation.

L'exécutif de... (Suite de la première page)

habituelle de la CUQ d'entériner ainsi les dépôts de fonds publics.

Cette procédure normale a été décrite au SOLEIL par l'ancien président de la Communauté urbaine, M. Armand Trotter. De rappeler celui qui fut le leader de l'organisme supramunicipal entre 1970 et 1977, l'adoption de telles résolutions suit ordinairement la réception, par l'exécutif, d'un mémoire émanant de la trésorerie de la CUQ et recommandant l'autorisation des dépôts d'argent.

D'autres sources devaient en outre approuver au SOLEIL que ce type de résolution est nécessaire pour que la responsabilité de la CUQ soit engagée. Dans le cas du contrat intervenu avec le Prêt hypothécaire, cette disposition n'aurait conséquemment pas été respectée puisque, pour ce faire, une résolution en bonne et due forme de l'exécutif avait à être adoptée.

Les implications financières

Par ailleurs, une compilation effectuée hier par LE SOLEIL a permis de déterminer quelle était la part respective de chacune des municipalités membres de la CUQ, dans les fonds confiés au Prêt hypothécaire. Cette compilation inclut les obligations propres des villes ainsi que la partie qui leur échoue, dans le financement du fonds d'amortissement constitué aux fins de la Communauté urbaine elle-même.

Cette liste se lit comme suit: Val-Bélair \$356,000; Sillery \$250,000; Loretteville \$200,000; Vanier \$63,000; Beauport \$630,000; Charlesbourg \$528,000; Saint-Augustin \$132,000; Lac-Saint-Charles \$40,000; Saint-Émile \$20,000; Sainte-Foy, au moins \$275,000;

Cap-Rouge \$24,000. Quant à la ville de Québec, si elle n'a aucune somme placée dans le fonds de \$2.1 millions des villes, elle n'en doit pas moins assumer 40 pour 100 des fonds placés par la CUQ elle-même, soit quelque \$700,000.

Nouveaux développements

L'affaire des fonds de la CUQ aura enfin connu trois nouveaux développements, au cours de la journée d'hier.

D'une part, le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, a annoncé qu'il soumettrait à la séance de son conseil de mardi un projet de résolution demandant l'abolition pure et simple des règlements en vertu desquels Val-Bélair contribuait aux fonds d'amortissement de la CUQ. De plus, M. Dubé entend s'adresser au ministère des Affaires municipales pour que la Communauté urbaine soit contrainte de retourner les sommes déjà versées par Val-Bélair. Une fois récupérées, ces sommes seraient confiées au ministre des Finances, tel que le prévoit la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires.

D'autre part, les appels à la solidarité lancés par la direction de la CUQ lors du caucus de mercredi semblent avoir porté des premiers fruits puisque, hier, les maires Charles H. Blais et Vincent Barette, de Sillery et Saint-Augustin, auraient communiqué avec l'organisme régional pour l'informer qu'ils renonçaient à leur demande d'assemblée extraordinaire, formulée mardi.

Quant à la Communauté urbaine proprement dite, elle a fait appel à un avocat-conseil chargé de la représenter dans toute cette affaire. Il s'agit de Me Jean H. Gagné, de Québec.

Privée d'un... (Suite de la première page)

ment ceux du Havre-Saint-Pierre, dans la stupeur. Un grand morceau de leur belle route 138 vient d'être emporté dans un glissement de terrain. Le trou, de 1900 pieds de longueur et 400 de largeur, a une profondeur de 50 à 100 pieds.

Et, comble d'ironie, une émission de télévision signalait, la veille, que deux régions au Québec étaient particulièrement vulnérables aux glissements de terrain: la région de La Malbaie et la région du Havre.

Rapidement remise de ses premières émotions, la population du Havre et de Mingan ont commencé à s'organiser.

Au moment d'écrire ses lignes, tard dans la soirée hier, aucune décision n'avait été encore arrêtée pour résoudre les nombreux problèmes immédiats. Le conseil municipal, sous la présidence du maire Réjean Cyr, siégeait encore après l'avoir fait une partie de la journée.

Pont aérien

Il faudra attendre aujourd'hui pour savoir comment seront résolus les problèmes du transport des écoliers: ceux qui doivent sortir du Havre et ceux qui doivent y rentrer en provenance de Sept-Îles.

Il faudra aussi attendre pour savoir comment la petite ville sera approvisionnée. D'ores et déjà, il est acquis que le ravitaillement sera effectué par bateau.

En attendant, le journaliste du SOLEIL a pu se rendre compte qu'un pont aérien entre Le Havre et Mingan avait été immédiatement mis en place. Ainsi, les deux pilotes de Air Pecteau

basés au Havre, Léonard Deraps et Marcel Desormeaux, n'ont cessé de faire la navette, à bord de leur Otter, entre les deux villages.

De son côté, le téléphone de Gilbert Côté, pilote chez Air Mingan, n'a pas "déroulé" durant toute la journée d'appels de gens du Havre qui lui demandaient de les sortir de là. Toutefois, parce que la piste du Havre n'est pas encore déneigée, l'avion de Gilbert Côté ne pouvait s'y poser et seuls les avions de Pecteau, munis de skis, pouvaient encore l'utiliser.

Dans le courant de l'après-midi, le DH-125 du gouvernement du Québec, piloté par Roger Demers, déposait à Mingan une équipe de spécialistes du ministère des Transports et des Travaux publics. Ceux-ci, pris en charge par l'hélicoptère d'Hydro-Québec, allaient immédiatement constater les dégâts de visu.

Dans l'immédiat, il appert qu'une déviation transitoire sera immédiatement construite et possiblement mise en service début mai.

A plus long terme, le tracé de la route 138 sera modifié et la chaussée, plutôt que de suivre le bord de mer où d'autres éboulements pourraient se produire, sera déplacée vers le nord.

LA QUOTIDIENNE

1-2-3



joyeuses Pâques à tous

nos deux magasins seront fermés, le lundi de Pâques, 7 avril



robe de nuit brodée de couleurs

style robe soleil,
broderie « petites fleurs »,
bretelles et corsage bordés
dentelle, reserrée sous le buste
blanc, bleu P.M.G. \$25.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.



tricot sport rayures contrastantes

adapté pour tous les sports,
polyester et coton,
rayé aux manches et col,
manches courtes,
sur fond blanc,
rayures rouges ou marines
P.M.G. \$18.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.



cardigan côtelé tricot pur coton

torsades ajourées devant,
encolure en V,
simple boutonnage
naturel P.M.G. \$33.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Votre loyer

Question: Puis-je refuser une augmentation de loyer après le 31 mars?

Réponse: Si vous avez un bail de douze mois qui se termine le 30 juin, votre propriétaire avait jusqu'au 31 mars pour envoyer son avis d'augmentation; vous pouvez donc recevoir la lettre après cette date et, si elle a été postée le 31 mars ou avant, l'avis est dans le délai prévu. Si vous croyez que l'avis est hors délai mais que vous avez quand même un doute, par exemple la date d'oblitération postale difficile à lire sur l'enveloppe, on va alors vous conseiller de venir à la Régie des loyers pour contester l'avis afin d'avoir une décision qui prolongera votre bail au même prix.

le mot du jour

Très fonctionnel

On entre en politique (singulier), mais on entre en fonctions (pluriel). Ce n'est pas parce que la deuxième charge est plus considérable que la première, mais parce que l'on commence des activités.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

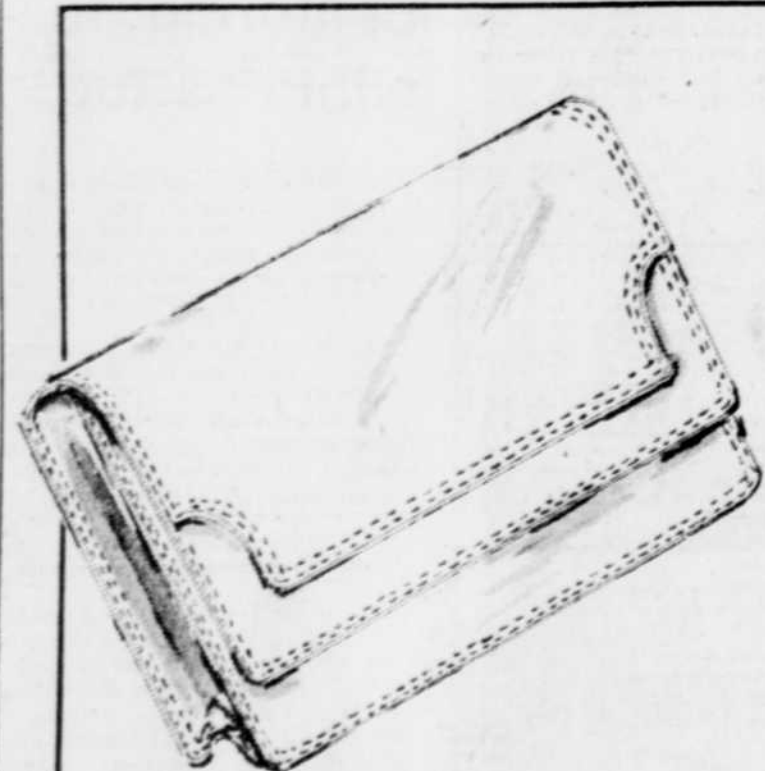
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

647-3333 Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3223 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".



le sous-bras surpiqué

deux rabats superposés,
bandoulière amovible,
blanc, rouge, noir, marine,
rose, os, chameau
\$45.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place Ste-Foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

La tuerie de pigeons interdite au moment où se finit la guerre

par Michel CORBEIL

Le ministère de l'Environnement du Québec a émis, hier, en fin d'après-midi, une ordonnance interdisant l'emploi de l'Avitrol, produit chimique qui sert au programme de réduction de la colonie de pigeons du port de Québec. Cependant, soulignent certains responsables de cette campagne de contrôle, le programme se terminait, hier, de toute façon.

"Tout est terminé, pour l'instant, explique M. Roland Bernier, le propriétaire de la compagnie Québec exterminateur, chargée de la mise en oeuvre du plan de réduction. Nous avons eu de bons résultats. Nous ne voulons pas aller plus loin.

"Personnellement, précise M. Bernier, je n'ai pas encore reçu la directive du ministère. Le contrôle aurait dû se poursuivre aux 15 jours. Mais, cela mène du bruit, cette affaire-là. Ce sont les avocats des éleveurs à grain Bunge et ceux de la Société protectrice des animaux (SPA) qui ont cela entre leurs mains. Si on me dit de continuer, je continuerai."

Coeurs sensibles

Le programme administré conjointement par les autorités des Ports nationaux et les propriétaires des éleveurs à grain Bunge du Canada, suscite beaucoup de commentaires. "Si n'y avait pas tant de coeurs saignants...", soupire M. Frank Dollard, responsable de la sécurité aux Ports nationaux.

La SPA a reçu de nombreux appels s'inquiétant du sort réservé aux pigeons. Plusieurs citoyens ont rejoint LE SOLEIL pour signaler certains "faits": un rapporte qu'il a trouvé des pigeons morts dans les rues de la ville de Québec; l'autre rapporte que ces oiseaux volent en rond, s'écrasent au sol pour finir leurs jours sous les roues des autobus et automobiles. "Tant qu'à faire, clame une personne exaspérée, que Bunge me fournisse un fusil. Je les abattrai. Ce sera du travail propre et expéditif."

La société devait plaider la cruauté envers les oiseaux pour mettre un terme à l'empoisonnement. "Cela aurait pris trop de temps pour se faire entendre, souligne le procureur de la SPA, Me François de B. Gravel, qui ignorait que le programme devait se terminer hier, avant ou sans ordonnance.

Vers une guerre de procédures

"Nous nous sommes tournés vers le ministère de l'Environnement, poursuit le procureur. En vertu des articles 20 et 26 de la loi de la qualité de l'Environnement, le sous-ministre André Caillé a accordé une ordonnance pour que cesse l'emploi de l'Avitrol.

"Pour utiliser un tel poison, il faut que le produit soit légal et il faut détenir une permission du ministère. Les responsables du plan ont ni l'un, ni l'autre. L'Avitrol est hautement toxique et ne figure pas parmi la liste des 600 produits permis par l'Environnement. C'est la première fois que la loi est utilisée sur un terrain fédéral, à ma connaissance."

M. Frank Dollard, des Ports nationaux, commente l'affaire avec un brin de sarcasme dans la voix: "Nous allons peut-être vers un litige constitutionnel. Nous avons institué le programme en consultant le ministère de l'Agriculture, au Fédéral, division du contrôle des pesticides."

"Ils ont les expertises voulues. Les gens du ministère fédéral nous ont conseillé l'Avitrol ou l'Ornithol, en suivant les prescriptions des fabricants. Ce que nous avons fait. Le programme doit se faire à l'automne et au printemps. Je recommanderai que le programme soit repris à l'automne... dans sa forme actuelle ou autrement", termine M. Dollard.

De son côté, la SPA ne sait pas encore si elle maintiendra ses poursuites contre Bunge et Québec exterminateur pour cruauté envers les animaux. Samedi, les administrateurs se réuniront probablement pour arrêter leur décision.



Dans un climat de tension, à la tombée du jour, les agents de la Sûreté du Québec ont transporté le corps.

Un cadavre trouvé dans un sous-bois à Stoneham

par Michel CORBEIL

Le cadavre nu d'un homme a été trouvé, hier après-midi, dans les limites de la municipalité de Stoneham, victime probable du second meurtre de l'année dans la région de Québec.

Le corps a été découvert dans un sous-bois, à 75 pieds à peine du boulevard Talbot. Il y a probablement passé quelques semaines, protégé de la décomposition par la neige. Le cadavre était couché sur la neige et la glace, en forêt. M. Denis Breton, un homme demeurant à proximité de là, a repéré la victime hier, vers 16h.

"Moi et mon beau-frère, nous prospectons le terrain. Mon beau-frère se cherche un endroit pour se bâtir. En nous promenant en forêt, nous avons soudainement aperçu un corps inerte.

"Quand tu vois cela, relate M. Breton, tu "sacres" ton camp et tu reviens pas. J'ai pas eu beaucoup le temps de le regarder, vous savez. Nous avons aussitôt couru vers la maison de la belle-mère pour appeler les policiers de la Sûreté du Québec."

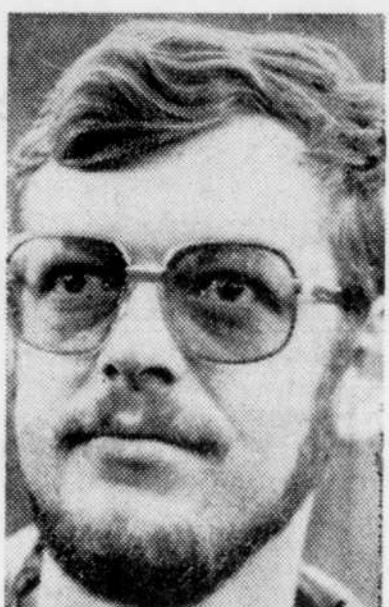
M. Breton a raconté son aventure sans manifester d'émotion ou de nervosité. "Bien sûr, cela m'a mis sur le nerf. Mais, je dois dire que ce n'est pas la première fois que je vois des cadavres ou des blessés sur le boulevard Talbot" (surnommé, par les policiers, le "boulevard de la mort").

Des policiers bien nerveux

Les enquêteurs de la Sûreté du

Québec n'ont pas manifesté le même sang-froid que M. Breton. Même que le premier photographe de presse sur les lieux a été accueilli avec des épithètes et des invocations d'église pas très polies. A tout le moins, la présence des médias n'était pas la bienvenue.

La nervosité de l'escouade policière laisse-t-elle croire à la décou-



Denis Breton, demeurant à peu de distance des lieux, a fait la macabre découverte en "prospectant" le terrain avec son beau-frère.

verte d'un crime particulièrement odieux? LE SOLEIL n'a pu obtenir de renseignements précis à ce sujet.

Plus posé que ses confrères à pied d'oeuvre, l'agent Serge Côté, des relations publiques de la sûreté, a expliqué que les premières constatations laissent croire à un crime. Une autopsie sera pratiquée, aujourd'hui, par un pathologiste, à la morgue provinciale où le corps de l'homme a été transporté.

Pour l'instant, les policiers savent que l'homme est âgé d'une trentaine d'années. Son identité n'est pas connue, ce qui complique le travail des enquêteurs. Les policiers n'auraient pratiquement pas d'indices sur cette affaire.

Autre cadavre

Hier, à 5h du matin, un jeune homme dans la vingtaine a été trouvé sans vie en bordure de la rue Du Sault, à Saint-Romuald. Le corps ne portait aucune marque de coups ou autres blessures.

Il s'agit de David Dickinson âgé de 20 ans et demeurant à Saint-Romuald. La découverte a été effectuée par des jeunes gens qui ont aussitôt alerté les services policiers. Le cadavre gisait sur l'accotement de la rue. Il semble que le coeur du jeune homme ait flanché mais des analyses plus poussées seront faites. Les constables Claude Roy et Jules Nolin, de la sûreté de Saint-Romuald, s'occupent de cette affaire, en collaboration avec la Sûreté du Québec.

L'équipage du F-27 a tout fait pour maîtriser l'avion

par Guy DUBE

Dans un rapport officiel qu'elle a rendu public, hier, l'équipe d'enquête de Transports Canada en est venue à la conclusion que l'équipage du F-27 de Québecair a tout fait pour maîtriser l'appareil, avant qu'il ne s'écrase à proximité de l'aéroport de Québec, le 29 mars 1979.

"L'équipage était aux prises avec un problème insurmontable et, dans les circonstances, il a tout fait pour conserver la maîtrise de l'appareil", soulignent les enquêteurs.

On se souvient que 14 passagers et trois membres d'équipage ont péri lors de l'écrasement du bimoteur turbopropulsé C-FQBL de Québecair, après qu'une partie du moteur droit soit tombée lors du décollage. Sept autres

passagers ont survécu à leurs blessures.

Le rapport d'enquête stipule, comme l'avait d'ailleurs déjà fait le coroner Cyrille Delage lors de sa propre enquête, que le rotor à basse pression du moteur droit s'est fendu à la suite d'une rupture du métal due à la fatigue et que c'est cette rupture qui est à l'origine des difficultés qu'ont éprouvées les membres d'équipage.

Cette fatigue, a-t-on précisé, n'a pu être détectée par les méthodes d'inspection en vigueur au moment de l'accident.

Il a été établi qu'un claquement violent a retenti peu après le décollage, que des morceaux de moteur sont tombés et qu'un incendie s'est déclaré. "Le moteur et son capot exposés à

l'air, le train d'atterrissage bloqué, la vitesse aérodynamique décroissante et le déplacement des passagers sont autant de facteurs qui ont compliqué la tâche aux deux pilotes qui tentaient de maîtriser l'avion", écrivent les enquêteurs.

Ces derniers précisent qu'en outre, en essayant de regagner la piste, le F-27 a semblé se diriger droit sur le collège du Sacré-Coeur, mais il est passé à côté et s'est écrasé quelques instants plus tard.

Rappelons finalement que plusieurs poursuites se chiffrent à \$60 millions ont jusqu'à maintenant été intentées dans trois pays contre la compagnie Rolls-Royce, qui avait fabriqué et réusiné le moteur défectueux.

Le syndicat des professionnels a un mandat de grève renforcé

par Paul BENNETT

Les membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont rejeté dans une proportion de 72 pour 100 les dernières offres du ministre de la Fonction publique, M. François Gendron.

Dans un communiqué publié hier, le président du SPGQ, M. Marcel Thiberge, a également annoncé que les professionnels avaient adopté à 57 pour 100 la recommandation de leur assemblée de délégués syndicaux de recourir à une escalade des moyens de pression allant jusqu'à la grève générale, sauf la grève générale illimitée.

Ces résultats, obtenus au terme d'une tournée de consultation qui avait débuté jeudi dernier, sont légèrement plus satisfaisants pour les dirigeants syndicaux que ceux obtenus au cours de la précédente tournée de consultation, alors que seulement 54 pour 100 des membres s'étaient prononcés en faveur des moyens de pression.

Par ailleurs, une reprise des négociations est prévue dès mercredi prochain et, souligne le communiqué du SPGQ, le conseil syndical évaluera au fur et à mesure les progrès à la table avant de décider de l'opportunité de déclencher les moyens de pression qui pourront aller du harcèlement des ministres en tournée référendaire à des arrêts de travail périodiques.

La convention des professionnels du gouvernement est échue depuis le 30 juin 1979 et les principaux points en litige sont le plan de carrière, la sécurité d'emploi, les disparités salariales et le recours aux occasionnels.

Occasionnels

Au cours d'une entrevue télépho-

nique, M. Thiberge a insisté sur ce dernier point et s'est élevé contre le recours abusif aux employés occasionnels pour combler des postes de professionnels.

La proportion d'employés occasionnels a plus que doublé au cours des dernières années chez les professionnels et leur nombre serait actuellement de 850, soit environ 10 pour 100 des effectifs du SPGQ.

De ce nombre, une cinquantaine voient leur contrat renouvelé périodiquement depuis plus de cinq ans. Selon M. Thiberge, trois professionnels occasionnels congédiés récemment du Service général des moyens d'enseignement (SGME) du ministère de l'Éducation étaient là depuis huit et dix ans.

M. Thiberge dénonce ce vieux truc qui consiste à engager des occasionnels pour des projets spécifiques qui sont prolongés de six mois en six mois, si bien que les projets spécifiques en question peuvent parfois s'étaler sur des années. M. Thiberge donne l'exemple du nouveau bureau des économies d'énergie qui a engagé depuis deux ans une quarantaine d'occasionnels pour des projets spécifiques dont la durée prévue est de sept ans.

Il s'agit là, selon M. Thiberge, d'une situation inacceptable. On sait que le ministre Gendron admettait lui-même, cette semaine, lors de l'étude de crédits de son ministère, que certains ministères avaient tendance à recourir trop facilement à des occasionnels pour combler des postes.

Le ministre annonçait du même souffle que des études seraient entreprises pour examiner la possibilité de créer des postes d'employés permanents à temps partiel.

Léon Dion se rallie au OUI

Le politologue Léon Dion, professeur à l'université Laval, a choisi de voter OUI lors du référendum sur la souveraineté-association.

C'est ce que rapportait la société Radio-Canada, hier, en disant tenir copie d'un livre intitulé "Le Québec et le Canada, voies de l'avenir", dans lequel l'auteur, M. Dion, explique les raisons qui l'incitent à faire ce choix. Cet ouvrage sera lancé d'ici quelques jours.

Toujours selon la société d'Etat, le politologue considère que "dire un NON au référendum équivaudrait à dire OUI au livre beige du Parti libéral du Québec", ce qui lui est impossible sur les plans intellectuel et affectif.

"Je me dois de voter OUI pour dire non au fédéralisme infirme que représente le livre beige. Je n'ignore pas qu'il y a de nombreux pièges tendus sous l'option du OUI, mais il y en a également sous l'option du NON, et d'assez dangereux", écrit M. Dion.

Le reporter de Radio-Canada a fait savoir que M. Dion, au cours d'une interview téléphonique, a réaffirmé sa foi dans le fédéralisme qui recouvre le Québec et le Canada, en précisant cependant qu'il n'est pas un fédéraliste inconditionnel.

Dans le cadre du même entretien, le réputé politologue a déclaré que si, dans l'avenir, il y a des aléas et des incidents, "il est prêt à explorer d'autres voies".

Enfin, d'après le reporter, le OUI de M. Dion n'est pas nécessairement un appui au Parti québécois envers lequel il est très critique, tout autant

qu'envers les autres formations politiques.

"Le référendum, ce n'est pas une question de parti, mais une épreuve de force entre des idées politiques et constitutionnelles", a précisé M. Dion au journaliste.



Léon DION

Le fisc montre sa bonté

WASHINGTON (AFP) — Le fisc américain a décidé d'accorder un délai de grâce aux familles des otages détenus à Téhéran.

L'administration des impôts a annoncé hier que les otages et leurs conjoints auraient un délai de trois mois et 15 jours après leur libération, pour remplir et poster leurs déclarations de revenus. La date limite normale pour l'envoi des déclarations d'impôt est le 15 avril.

"Nous ne sommes pas insensibles aux problèmes qui peuvent se poser", a tenu à souligner un porte-parole de l'administration des impôts.

COURS DE NATATION
ENFANTS 3 ans et plus
LE SAMEDI ou LE DIMANCHE
 Début le 12 avril - Tous les niveaux
527-0694 - 651-1774
687-4045
 québec natation inc.

BIJOUTERIE A LOUER
CARREFOUR CHARLESBOURG
 Entièrement meublée. Aménagement prêt à opérer, incluant coffre-fort.
8500, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, Québec G1G 5X1
Tél. (418) 626-1547 ou 681-8151

FLORI-BOUTIK
 INC. FLEURISTE
 vous offre
POUR PAQUES, UN 'bouquet' DE BONS VOEUX
 Livraison dans toute la ville — Service personnalisé
 OUVERT 8 SOIRS 7 JOURS
 DIMANCHE 10 hrs à 14 hrs
FLORI-BOUTIK
 Fleuriste
 165, Racine, Loretteville - 842-2596

Par téléphone
UN TEXTE BIBLIQUE OU UNE PRIERE
 24 heures sur 24
681-0152
 le meilleur service de Prière-Secours

SPECIALITES
 • Portes, fenêtres
 • Tout genre revêtements
 • Réfection de toitures
 • Menuiserie générale
ESTIMATION GRATUITE
GAULIN
 RENOVATION
 300, Marie Incarnation
 Québec
681-5137

À DUBERGER
 AUVENTS - TENTES - PATIOS -
 TENTES-ROULOTTES - CUISINETTES
 TAPIS - TOILES DE PISCINES
 GARAGES DE TOILE ET FABRIQUE
AUVENTS C.LECOURS
 VENTE-FABRICATION-REPARATION
2390, Père-Lelièvre à Duberger
681-4790
 FAITES VOS COMMANDES POUR LE PRINTEMPS

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Pas d'inondation en vue

Un printemps "plate" s'annonce dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Un printemps sans inondation, ce serait "plate" dans la Beauce et c'est ce qui se produira fort probablement cette année, à moins que de fortes pluies viennent

gonfler le cours d'eau de la rivière Chaudière.

Une telle constatation a été faite, hier, par un citoyen de la Beauce, sur le quai qui longe la rivière, à Ville Saint-Georges.

En effet, depuis l'arrivée du printemps, "la rivière Chaudière n'a encore causé aucun ennui à ses riverains",

et tout indique que ce cours d'eau célèbre pour ses inondations, ne causera pas grand dommage cette année, car les glaces ne sont pas épaisses.

De plus, on a constaté, hier, qu'à certains endroits de la rivière Chaudière, les glaces se sont mises en marche sans faire d'embâcle et que les bords de ce cours d'eau sont complètement dégagés à plusieurs endroits.

Toutefois, comme le firent remarquer des Beaucerons, il ne faudrait pas trop se réjouir à l'avance, car l'eau des cours d'eau adjacents de la rivière Chaudière, sont dans les régions éloignées en forêt où la fonte des neiges retarde de quelques semaines, ce qui porte à croire que cette eau pourrait atteindre la vallée de la Chaudière que d'ici une couple de semaines.

On rappelle, que traditionnellement, la Beauce est l'une des régions les plus touchées par les inondations, surtout les basses terres qui se situent entre le barrage Sartigan, à Saint-Georges, et la municipalité de Scott Junction.

C'est surtout à Sainte-Marie de Beauce, où le liquide s'infiltre de partout, qu'il n'est pas rare de pa-

tauger dans plusieurs pieds d'eau.

D'ailleurs, ce n'est pas une surprise pour personne, car à chaque printemps sur le territoire des municipalités de Beauceville, Saint-Joseph, Vallée Jonction et Scott Junction, des centaines de caves et sous-sols sont inondés et l'on doit se résigner à la fermeture de certaines routes secondaires.



Les eaux de la Chaudière se sont fait "un canal" dans la glace.



La glace est plutôt mince cette année, sur la rivière Chaudière.

PASSEZ PÂQUES EN PHOTOS

MINOLTA SRT-200



Objectif 45 mm F2
\$199

MINOLTA SRT-201



Objectif 45 mm F2
\$259

MINOLTA XG-1



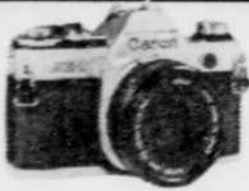
Objectif 45 mm F2
\$279

Nikon EM



Objectif 50 mm F1.8E
\$249

CANON AE-1



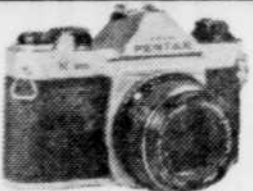
Objectif 50 mm F1.8
\$369

Nikon FM



Objectif 50 mm F1.8E
\$389

PENTAX K1000



Objectif 50 mm F2
\$189

PENTAX MV



Objectif 50 mm F2
\$239

Caméras

Kodak X-15F, film couleur et flash inclus 19.00
Kodak EK2 à développement instantané 29.00
Kodak Ektralite 10 à flash électronique incorporé, film couleur inclus 44.00

Objectifs

Vivitar TX 24 mm F2.8 144.00
Vivitar TX 28 mm F2.8 124.00
Vivitar TX 35 mm F2.8 114.00
Vivitar TX 135 mm F2.8 114.00
Vivitar TX 200 mm F3.5 144.00
Vivitar TX Zoom 70-150 mm F3.8 Macro 224.00
Rokkor-X 28 mm F2.8 134.00
Rokkor-X 135 mm F3.5 129.00
Pentax 28 mm F2.8 134.00
Pentax 135 mm F3.5 124.00

Projecteurs diapo

Bell & Howell RC50 144.00
Bell & Howell RF60 (859) 174.00
Bell & Howell AF70 194.00
Kodak Carousel 750H 174.00
Kodak Carousel 760H 208.00

Divers

Ecran Lenticular 50 x 50 Concorde 39.00
Doubleur Vivitar, toutes montures 44.00
Jumelle Tasco 7 x 35, étui inclus 38.00
Jumelle Tasco 7 x 50, étui inclus 47.00
Jumelle Tasco 10 x 50, étui inclus 64.00
Chargeur Kodak 80 diapositives 3.94
Chargeur Kodak 140 diapositives 6.94

Régionale de Tilly

Les élèves anglophones, au campus 1 en septembre 1985

Ce n'est pas avant septembre 1985 que la clientèle anglaise de la Commission scolaire régionale de Tilly sera transférée au pavillon Félix-Leclerc du campus 1, situé au 1100 Lavergne, Saint-Foy.

C'est la précision que vient d'apporter la direction de la commission scolaire, à la suite de la décision du conseil des commissaires de se départir de l'édifice Saint-Vincent-Katimavik.

En adoptant cette position le 12 mars dernier, la commission scolaire a expliqué qu'elle voulait ainsi diminuer un surplus de places-élèves dans ses écoles de la rive-nord de son territoire.

La commission scolaire précise qu'il ne s'agit donc pas de fermer l'école anglaise soit en cessant de leur donner des services dans leur langue ou en les intégrant avec les francophones mais plutôt d'un déplacement des clientèles, en 1985,

du Katimavik à un pavillon du campus 1.

Avant de procéder au transfert de la clientèle anglophone au campus 1, la commission scolaire verra au réaménagement du pavillon Félix-Leclerc.

Rappelons que la décision du conseil des commissaires touche également l'école secondaire Saint-Michel, à Sillery. Dès septembre prochain, les 350 élèves de cette école seront intégrés au campus 1.

Le congé de Pâques à Sainte-Foy

Les citoyens de Sainte-Foy sont priés de noter que les bureaux de l'administration municipale sont fermés aujourd'hui et lundi 7 avril en raison du congé de Pâques tandis que la cueillette des ordures ménagères ne sera interrompue que le lundi.

L'Assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 8 avril. Les documents relatifs à cette séance étaient disponibles dès hier.

Au niveau des loisirs, aucun bain libre n'aura lieu aujourd'hui et demain. Au cours de cette longue fin de semaine, la bibliothèque municipale sera ouverte le sa-

medi 5 avril. Ce jour-là marquera également la fin de la saison pour le patinage libre au centre sportif. Les amateurs de badminton qui n'auront pas pratiqué leur sport préféré aujourd'hui ne pourront le faire le samedi, dimanche et lundi.

Pour toute situation qui nécessite une intervention urgente, les citoyens sont priés de s'adresser selon le cas, au Service de la police en composant le 657-4261 ou au Service des travaux publics dont le numéro est 657-4330.

Bibliothèque ouverte à Pâques, à Québec

Ceux qui, pendant le congé de Pâques auront le goût de

lire, pourront toujours se rendre à la Bibliothèque de Québec qui restera ouverte pendant cette période de fête.

En effet, la Bibliothèque centrale, de la rue Sainte-Angele, sera ouverte aux mêmes heures que d'habitude, soit:

les samedi, dimanche et lundi
5, 6 et 7 avril 13h00 à 17h00

Les lecteurs pourront également se rendre à la succursale Saint-Jean-Baptiste, logée dans l'église St-Matthews, rue Saint-Jean, qui sera ouverte au public comme suit:

les samedi et dimanche de Pâques
5 et 6 avril 13h00 à 17h00

le lundi 7 avril 12h30 à 17h30

Hold-up à Québec

L'épicerie "Scott", sur la rue Saint-Vallier ouest, à Québec, a été la cible d'un hold-up, hier, vers 20h20. Un individu, armé d'un revolver, s'est fait remettre environ \$300 avant de prendre la fuite à pied.

dans nos régions

"Service satisfaisant"

SAINTE-CLAIRE — Compte tenu de la disponibilité des médecins de la clinique médicale Pasteur et de la collaboration des médecins de la clinique de Saint-Anselme, il est erroné de penser que l'addition de personnel supplémentaire de garde s'imposerait, pour la population du secteur de Sainte-Claire. Tel est le contenu d'une lettre adressée au maire de Sainte-Claire par les trois médecins de la clinique Pasteur. Le 3 mars dernier, le conseil municipal avait adopté unanimement une résolution demandant à la clinique la possibilité d'augmenter le personnel cadre pour assurer un service de 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par un médecin résident de Sainte-Claire. Selon les signataires de la lettre, les médecins de la clinique Pasteur sont en service ininterrompu 24 heures sur 24, 31 jours sur 35; le service étant assuré d'autre part à 100 pour 100 pour les 4

jours restants par les médecins de la clinique voisine de Saint-Anselme. Et on ajoute que le service "continue tel qu'il existe actuellement".

Assainissement de la rivière du Sud

MONTMAGNY — Le Comité d'aménagement des rivières de Montmagny a reçu une réponse favorable à sa demande que soient inscrits au programme d'assainissement des cours d'eau les travaux projetés pour redonner une vie aquatique et esthétique à la rivière du Sud et à ses deux affluents du Bras-Saint-Nicolas et du ruisseau des Vases. Il s'agit, selon le secrétaire du CARM, M. Michel Côté, d'un développement prometteur et susceptible d'insuffler un regain de vitalité à cette organisme mis sur pied dans le but de rendre ce site naturel de Montmagny plus propre, plus attrayant, plus sécuritaire contre les inondations et plus utile à la collectivité.

Prix valides jusqu'au 5 avril 1980



10, avenue Bégin, Lévis
102, Kennedy, Lévis
44, St-Jean-Baptiste, Montmagny
Galeries de la Chaudière, Ste-Marie
11770, 1re Avenue est, St-Georges

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Cap-Rouge

A Sainte-Foy

Règlement d'emprunt pour agrandir la base de plein air

par Vincent CLICHE

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Foy présentera, à sa réunion de mardi soir prochain, un règlement décrétant l'acquisition de plus de 5 millions de pieds carrés de terrains et autorisant un emprunt de \$2,3 millions à cette fin, en vue d'agrandir sa base de plein air.

Ce projet, qui a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années, qui a suscité de nombreuses études en comités, et fait l'objet d'une séance d'information et même d'un sondage, franchira donc une étape décisive par

la présentation de ce règlement d'acquisition et d'emprunt.

Le conseil municipal n'a donc pas l'intention de demander l'avis des payeurs de taxes de Sainte-Foy par voie de référendum, avant de les engager dans une dépense de \$2,3 millions qui pourra être facilement doublée à la suite des aménagements et des équipements qui seront nécessaires pour faire de ces espaces verts un véritable centre de plein air.

Cette idée de référendum avait pourtant été proposée par plusieurs citoyens qui y voyaient le moyen

d'impliquer directement ceux qui auront à défrayer le coût de ces installations durant de nombreuses années.

Les contribuables pourront cependant demander la tenue d'un référendum si le règlement est adopté mardi soir. La période d'enregistrement pour demander ce référendum est fixée aux 29 et 30 avril et le nombre requis de signatures est de 300.

Le maire Bernardin Morin s'est toujours opposé farouchement à la tenue d'un référendum, soutenant, en présence de témoins, qu'au cours de ces exercices démocratiques (référé-

dums), les gens ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Emprunt de \$2 millions

La décision d'emprunter \$2,3 pour l'acquisition des terrains adjacents à la base de plein air se prendra à la même réunion où le conseil adoptera le budget 1980. Et dans ce budget, le conseil demande aux citoyens de se serrer la ceinture afin de payer à même les dépenses de cette année des travaux d'immobilisations déjà effectués au montant de \$3 millions.

Selon le conseil, ce sacrifice des

contribuables permettrait à la ville de ne pas alourdir davantage le service de la dette qui accapara en 1980 plus de \$12,7 millions, soit plus du quart de toutes les dépenses de la ville.

Le conseil demandait aussi ce sacrifice aux payeurs de taxes à cause du taux élevé d'intérêt que la ville devra payer sur ses futurs emprunts.

\$0,40 le pi. ca.

Les quelque 5,482,969 pieds carrés

que Sainte-Foy s'apprête à acquérir pour agrandir la base de plein air coûteront \$2,300,000, soit une moyenne de 40 cents le pied carré.

Les dernières acquisitions de terrains que la ville avait effectuées pour la base de plein air ont été faites à 15 cents le pied carré. C'était en novembre 1978 pour obtenir de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (CN) une superficie totale de 372,764 pour un montant global de \$55,914.

Pas de réponse à la demande de subvention

par Vincent CLICHE

Le conseil municipal de Sainte-Foy devra voter sur le règlement d'emprunt pour l'acquisition de terrains servant à agrandir la base de plein air, sans avoir eu de réponse à la demande de subventions faite par la ville auprès du ministre responsable de l'OPDQ, M. Jacques Léonard.

On se souvient que le 8 février dernier, 10 maires de la région de Québec, dont le maire Bernardin Morin, de Sainte-Foy, adressaient une requête au ministre Léonard "pour solliciter la participation financière de l'OPDQ, participation nécessaire à l'acquisition de terrains destinés à des espaces verts ou récréatifs".

La base de plein air de Sainte-Foy était l'un des six projets concernés par cette requête. Les maires écrivaient que l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des six projets exigerait des déboursés de l'ordre de \$6,8 millions.

Pas de réponse

D'après certains renseignements obtenus par LE SOLEIL, la ville de Sainte-Foy et les autres villes n'ont pas de réponse à leur requête avant plusieurs semaines, sinon plusieurs mois.

Le ministre Léonard doit recevoir vers le 15 avril, un rapport préliminaire

d'un sous-comité du comité ministériel de concertation, formé récemment, pour assurer le suivi des dossiers de l'aménagement dans la région de Québec. Mais ce comité ne serait pas prêt à recommander à cette date l'octroi de subventions.

D'ailleurs, le fonds de développement de l'OPDQ, créé pour instaurer une réserve foncière d'espaces verts, ne serait que de \$10 millions pour l'ensemble du territoire du Québec.

De ce \$10 millions, la région de Montréal aurait déjà obtenu environ \$1,5 million par l'entremise de la Communauté urbaine de Montréal. On sait que les 10 maires de la région ne veulent pas que les subventions soient accordées à la Communauté urbaine de Québec, mais à chacune des municipalités concernées.

Les conseillers

Certains conseillers de Sainte-Foy ont déjà déclaré qu'ils n'accepteraient pas d'acquiescer à l'obtention de la base de plein air sans avoir la certitude que la ville obtiendrait des subventions des gouvernements supérieurs.

Selon eux, la base de plein air de Sainte-Foy est fortement fréquentée par des usagers venant de l'extérieur de Sainte-Foy et que ce n'est pas aux seuls contribuables de cette ville de soutenir le fardeau de ces installations récréatives et sportives.



La base de plein air de Sainte-Foy est constituée d'une tourbière et d'une ancienne carrière formant trois lacs.

La taxe n'augmente pas, à Sainte-Anne-de-Beaupré

par Gérald OUELLET

SAINT-ANNE — Pas d'augmentation de taxe pour les quelque 3,285 citoyens de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, cette année; c'est l'application de la réforme de la fiscalité qui explique cette situation. Le conseil a décidé d'occuper dès cette année tout le champ d'impôt foncier scolaire.

Comme l'expliquait, hier soir M. Pierre Racine, c.a., conseiller et président du comité des finances, le taux de taxes qu'ont fixé les membres du conseil municipal passe de \$0,50 à \$1,50 du \$100 d'évaluation en 1980.

Le taux du service pour l'enlèvement des ordures ménagères passera en 1980 de \$31 à \$33, le taux de la taxe d'eau est uniformisé à \$35, la taxe des locataires est enlevée et la taxe d'affaires devrait rapporter \$7,000 à la municipalité.

En 1980, les autorités municipales

ont prévu dépenser la somme de \$625,024 alors que \$475,417 ont été engagés par le conseil en 1979, soit une augmentation des dépenses de l'ordre de 31,5 pour 100 par rapport à 1979.

Les revenus de la municipalité s'élèveront à \$472,491 pour la section des revenus de sources locales et \$152,533 au secteur des revenus de transferts. Le rôle d'évaluation imposable de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré s'élève à \$18,984,977.

Les dépenses pour l'année se lisent comme suit: \$126,300 pour l'administration générale; \$38,000 pour la sécurité publique, plus particulièrement la protection contre les incendies; \$114,500 pour la voirie municipale (neige, éclairage et circulation); \$96,000 pour l'entretien du réseau sanitaire, dont l'enlèvement des ordures ménagères; \$5,000 pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire; \$5,500 pour l'Office municipal d'ha-

bitation; \$30,000 aux loisirs et culture; \$157,400 pour les édifices, la machine, les dépenses en immobilisation et travaux d'infrastructure et \$52,324 au service de la dette.

A une question d'un contribuable concernant l'augmentation des dépenses de 31,5 pour 100 par rapport à 1979, M. Racine a expliqué que ce \$149,000 sera utilisé en partie par l'administration générale, soit \$36,000, au service des incendies \$9,000, pour éviter le glissement de terrains \$42,000, pour trouver de nouvelles sources d'eau \$7,000, pour la réparation de la toiture du centre Sainte-Anne \$40,000, au service de la dette \$52,000 et enfin \$50,000 au fonds de roulement de la municipalité.

Enfin, le maire Jean Boisvert a informé les contribuables présents à l'assemblée d'hier soir, qu'un deuxième compte de taxes devrait leur parvenir en juillet, suite au compte provisoire qui a été expédié en mars dernier.

Suspect détenu dans l'incendie survenu au motel Le Voyageur

par Andrée ROY

Les enquêteurs de la sûreté municipale de Québec détiennent actuellement un homme suspecté de crime d'incendie. Ces heures-ci, l'individu est interrogé à la centrale du parc Victoria, en rapport avec un incendie qui a débuté dans un matelas, dans une chambre du motel

Le Voyageur, du 2250 boulevard Sainte-Anne, à Québec.

L'alarme a été sonnée à 6h27 ce matin, amenant une quinzaine de pompiers de la caserne no 14, sous les ordres du chef de district Maurice Renaud, sur les lieux. La rapidité de l'intervention a permis de circonscrire en une heure environ, les flammes à l'intérieur de la cham-

bre où elles avaient pris naissance. Les occupants des chambres voisines ont été alertés par la fumée, mais aucun plan d'évacuation n'a été nécessaire, et aucun blessé n'a été rapporté.

"N'empêche que c'est comme ça que ça a commencé à La Bastogne", soulignait ce matin le pompier Magloire Wiseman, de garde à la caserne no 14. Et d'expliquer que les sapeurs appréhendent toujours un désastre semblable quand un incendie se déclare dans un motel, vu que le rattachement des chambres, fait de façon linéaire, sert souvent de vacuum aux flammes.

"Vous pouvez dire que c'est parce qu'ils (les pompiers) sont arrivés vite. Sans ça, tout le motel y aurait passé... Faut dire que contrairement à La Bastogne, on avait l'équipement et l'eau disponibles pour maîtriser l'incendie", relevait encore M. Wiseman.

L'enquêteur Jean-Marie Deslauriers, de la sûreté municipale de Québec, prévoyait annoncer des développements dans cette affaire au cours de la journée. f. a

pendant affirmé que le feu avait été mis volontairement dans le matelas, et que c'est sur cette base que l'enquête se poursuit.

Pensée du jour

"La femme infidèle a des remords, la femme fidèle a des regrets" (Voltaire)

Gracieuseté du RESTAURANT LA SAUVAGÈRE St-Jean-Christophe 839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE Les quatre, cinq et six avril Carné d'agneau à la diable précédé d'un savoureux potage et suivi du chanoir de pâtisseries. Café Le tout \$11* 27, Ste-Ange, Québec 692-3835

Responsabilité criminelle

QUÉBEC (PC) — Le coronar Stanislas Déry vient de rendre un verdict de mort violente avec responsabilité criminelle contre M. Michel Vignault au terme de l'enquête sur la mort de Mlle Pauline Petitpas dans un accident de la route à Fatima aux Iles de la Madeleine.

Mlle Petitpas était passagère dans le véhicule conduit par M. Vignault. Celui-ci a perdu le contrôle de l'automobile peu après minuit le 13 décembre 1979. L'automobile a alors capoté, entraînant du même coup la mort de Mlle Petitpas.

En présentant son verdict, le coronar Déry a recommandé au procureur général de la province d'intenter les procédures criminelles appropriées contre M. Vignault.

M. Déry a rendu son verdict après avoir acquis l'assurance que le prévenu n'avait consommé aucune nourriture solide depuis 15 heures la veille, qu'il avait absorbé au cours de la soirée entre 6 et 10 bouteilles de bière, qu'au moment de l'accident il roulait à une vitesse de 40 à 50 milles à l'heure et qu'à l'endroit de l'accident la route était recouverte de glace.

L'ESPAGNE

ET LA COSTA DEL SOL

AVEC VACANCES SKYLARK

SkyLark vous souhaite la bienvenue sur la Costa del Sol, le principal centre de villégiature espagnol situé sur la Méditerranée. Un fascinant mélange où des villes modernes aux gratte-ciel élevés, comme Torremolinos, sont entourées de montagnes escarpées aux flancs serties de villages aux murs blanchis... ou les balcons fleuris et les jardins ombreux surgissent au milieu d'une campagne demeurée intacte. Plusieurs conquérants ont occupé le pays, des Romains aux Maures, avant que les Espagnols eux-mêmes ne s'y établissent. Tous ont laissé derrière eux des vestiges de leur passage, des châteaux et des traditions qu'on peut encore admirer aujourd'hui.

VACANCES DE DEUX SEMAINES

de **\$789** à **\$1219**

PAR PERSONNE, OCCUPATION DOUBLE

Vols ABC VERS L'ESPAGNE

SkyLark vous offre cet été un nombre limité de sièges pour deux, quatre ou six semaines vers Malaga.

Le coût varie selon la date de départ et les réservations doivent être faites au moins 30 jours avant le départ.

de **\$499** à **\$639**

Les conditions de ces voyages sont détaillées dans la brochure Skylark Espagne été 80

Vacances Skylark

vers l'Espagne comprennent:

- Vol aller-retour de Montréal vers Malaga (Espagne)
- Repas et consommations sans frais à bord de l'avion
- Transferts entre l'aéroport et l'hôtel
- Logement pendant 14 nuits tel que choisi
- Cocktail et réception de bienvenue
- Service d'un représentant local Skylark polyglotte
- Sac de Voyages Skylark

Non inclus:

- Pourboires, taxe canadienne de départ de \$10 par personne.

AGENCE DE VOYAGES MEMBRE DE L'ENTENTE

INTER-AGENCES

VOYAGES BEL AIR QUÉBEC 692-2221	VOYAGES FRONTENAC PLACE LAURIER 651-9610	VOYAGE 2000 CHARLESBOURG 628-2020
VOYAGES LA CITÉ SILLERY 688-9922	VOYAGES CLUB AUTOMOBILE STE-FOY 653-9200	VOYAGES DU VALLON PLACE STE-FOY 653-1882

MARCHEZ MOINS, VOYAGEZ MIEUX!

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'éditorial:
Marcel Pélissier

Des questions sur Le Prêt hypothécaire

Une institution financière vieille de 131 ans, Le Prêt hypothécaire de Sainte-Foy, est actuellement en butte à de sérieuses difficultés financières.

Cette nouvelle, publiée par LE SOLEIL sous la plume de son journaliste Denis Angers, a eu l'effet d'une bombe non seulement dans les milieux financiers mais aussi dans les milieux politiques de la capitale en raison des conséquences sérieuses qui pourraient en découler pour la Communauté urbaine et ses municipalités-membres.

Si, sur le plan économique, il est toujours malheureux de voir une entreprise périr, sur le plan politique la situation pourrait être plus grave pour les citoyens et pour les fonds publics.

En effet, la Communauté urbaine et ses municipalités-membres ont déposé quelque \$4 millions au Prêt hypothécaire.

De ce montant global, environ \$1.9 million a été déposé par la Communauté urbaine en tant que fonds d'amortissement destiné à rencontrer les obligations financières qu'elle a elle-même contractées. Un peu plus de \$2 millions ont été investis dans un second fonds d'amortissement, par le biais de la CUQ, pour financer les obligations des municipalités-membres.

Toutes les municipalités de l'agglomération québécoise, sauf la ville de Québec, seraient

touchées advenant que la situation financière du Prêt hypothécaire se détériore davantage.

Quatre organismes de vérification et de contrôle ont jugé la situation suffisamment grave pour y déléguer des enquêteurs: la Commission des valeurs mobilières, la Régie de l'assurance-dépôt du Québec, la Commission municipale du Québec et le Service des finances du ministère des Affaires municipales.

Déjà, avant même que soient connues toutes les pièces du dossier, plusieurs questions viennent à l'esprit:

• Qui a autorisé le dépôt total de \$4 millions de la Communauté urbaine et de ses municipalités-membres au Prêt hypothécaire?

• Pourquoi le comité exécutif de la CUQ n'a-t-il jamais adopté une résolution en bonne et due forme autorisant ce dépôt?

• Résolution ou pas, par qui ce placement a-t-il été proposé? appuyé? Ce projet a-t-il été soumis officiellement aux membres du comité exécutif de la CUQ? A-t-il été discuté ou non? Quand?

• Pourquoi le comité exécutif a-t-il déposé un montant de \$4 millions au Prêt hypothécaire alors qu'il était tenu, par une résolution explicite, de déposer ces montants dans une banque, une caisse d'épargne et de crédit ou une compagnie de fidéicommis légalement

constituée, ce que n'est pas une société privée tel le Prêt hypothécaire?

• Pourquoi le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec a-t-il déposé, au nom des municipalités-membres, un montant de \$2.1 millions dans un fonds d'amortissement confié au Prêt hypothécaire sans obtenir au préalable l'autorisation du ministère des Affaires municipales comme le lui ordonnent les dispositions de la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires?

• Les placements effectués par la CUQ sous forme d'acquisition de certificats de dépôts sont-ils garantis, pour l'excédent de \$20,000., par la Régie de l'assurance-dépôt?

• Depuis mardi que la première nouvelle est connue du public, comment se fait-il que le président de la Communauté urbaine, M. Marcel Pageau, n'a apporté jusqu'ici aucun éclaircissement sur un sujet d'intérêt public?

• Alors qu'au moins cinq maires de banlieue déclarent que la situation est particulièrement "curieuse et bizarre", pourquoi avoir tenu un caucus à huis clos des maires de la CUQ, mercredi après-midi, et non une réunion publique sur un sujet à caractère public?

• Pourquoi avoir reporté à la fin du mois d'avril la réunion réclamée par cinq maires pour le 10 avril alors que la situation est urgente?

• La direction de la CUQ est-elle disposée,

dés maintenant, à publier le dépôt détaillé du portefeuille des placements de la CUQ et de ses municipalités-membres?

• Le comité exécutif est-il prêt à répondre favorablement à la demande des maires de banlieue de déposer des copies de tous les procès-verbaux de leurs délibérations depuis le 1er juin 1976?

Ce ne sont là que des questions préliminaires. Le jour viendra peut-être où il faudra pousser les interrogations jusqu'aux personnalités politiques qui ont été reliées à ces placements.

Dans un premier temps, les quatre organismes de vérification et de contrôle doivent poursuivre leur travail d'enquête. Déjà, hier, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Guy Joron, recevait un rapport préliminaire de la Commission des valeurs mobilières.

Avant que toute cette affaire ne ressemble trop à un jeu d'intrigues ou de cache-cache, des éclaircissements publics doivent être apportés par les intervenants et, au premier chef, par le président de la Communauté urbaine lui-même, M. Marcel Pageau.

Il y va de la crédibilité même de la présidence de l'organisme de s'expliquer dans les plus brefs délais.

Claude MASSON

Médiation préventive

Le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, officialisait, cette semaine, la mise sur pied au sein de son ministère d'un tout nouveau service qui mettra progressivement l'accent sur la médiation préventive dans les relations de travail au Québec.

Une équipe de médiateurs d'expérience seront à la disposition des parties qui voudront bien avoir recours à leurs services afin de dénouer des impasses qui se soldent souvent par des recours automatiques aux grèves ou aux lock-out.

Il n'existe aucune coercition dans ce nouveau programme qui repose sur la seule volonté d'un syndicat et d'un patron d'assainir leurs échanges pour éviter le cataplasme des pancartes. Cette souplesse est excellente car elle permet aux parties de garder toute leur autonomie en ne reflétant pas à l'Etat-Providence des responsabilités qui leur incombent.

L'initiative constitue peut-être un pas important vers l'introduction universelle de la négociation permanente pour prévenir des conflits permanents. En présence d'une tierce personne disponible sur demande, étrangère à la surchauffe du milieu, mais qui connaît bien la mécanique des négociations et la psychologie des négociateurs, on identifiera mieux les sources de malaises et on s'adonnera à des dialogues plus sages et constructifs.

Les relations de travail au

Québec sont malades. Elles requièrent une médecine préventive que curative. Ces médecins du ministère du Travail devront cependant jouir d'une confiance totale de la part de patients toujours sujets aux excès précurseurs de rechutes.

Cette médiation préventive, dans une première étape exploratoire, ne s'appliquera pas à la fonction publique ou parapublique québécoise mais bien aux organismes "péri-publiques" comme les cols bleus, les commissions de transport etc. Ces instances sont de compétence régionale ou municipale. On n'a pas objection à ce que des expériences-pilotes soient menées à ces niveaux puisque les Montréalais, avec les cols bleus, et les Québécois, avec les chauffeurs d'autobus, ont connu plus que leur part de privations depuis un an.

Il n'en demeure pas moins que l'Etat a aussi le devoir de faire le grand ménage dans sa propre boutique. L'ensemble des Québécois a plus souffert des arrêts de travail des 300,000 salariés de l'Etat provincial que des grèves négatives pour quelques villes.

La promesse rassurante du gouvernement péquiste d'instituer un forum, d'ici la fin de l'année, sur le cancer des secteurs public et parapublic ne donne aucune ment l'assurance qu'une médecine préventive y sera mise en place avant la prochaine crise des années 80!

Jacques DUMAIS



billet

Le monde littéraire en deuil

Le monde des Lettres de Québec vient de perdre en la personne de Marthe Bergeron-Hogue, une de ses personnalités les plus marquantes. "Monde des Lettres", oui, si on considère le nombre d'ouvrages qu'elle a signés, livres, articles dans les journaux et dans des revues, émissions radiophoniques, nouvelles, pièces de théâtre. Ce palmarès déjà justifierait l'hommage que nous lui rendons.

Mais Marthe Bergeron-Hogue a fait encore plus que cela et surtout elle a travaillé pour les autres. A sa belle plume, à son imagination toujours en éveil, à ses propos d'avant-garde et à sa fantaisie, toutes caractéristiques que nous trouvons, notamment dans son roman d'anticipation, le "Défi des Dieux" qui lui valut d'être éditée et couronnée en Haïti, elle était surtout frappante par son altruisme. Excessivement préoccupée par les problèmes sociaux, handicapés physiques, suicidaires, délinquants, personnes esseulées ou abandonnées, gens du troisième âge, Mme Hogue avait une double façon de leur témoigner sa sympathie. Son aide directe, par sa présence, la mise sur pied d'organismes humanitaires accompagnaient ses écrits destinés à éveiller la conscience

de ses concitoyens et les responsables des affaires sociales.

Membre de la Société des écrivains, de la Société d'études et de conférences (cercle Cham-poux), de la Société de généalogie car elle fut aussi généalogiste et historienne, cofondatrice de l'école Cardinal-Villeneuve pour enfants handicapés, directrice de l'Institut national canadien pour les aveugles, directrice de l'Association de parents catholiques, collaboratrice de Familles-Québec, Marthe Hogue s'est donnée aux autres jusqu'à la limite de ses forces, défiant la fatigue, la peur même puisque son action auprès de délinquants lui valut des menaces.

"Ma plume est devenue trop lourde entre mes doigts. Tout s'estompé, l'ombre envahit ma chambre, s'interpose, éloignant doucement les bruits et les objets. Je ne suis plus que paix et sérénité. Est-ce cela la mort? Est-ce cela le paradis?" Cette réflexion, cette sagesse que nous trouvons dans la bouche d'un de ses héros, le jeune homme de "Destination-Québec" (1974) prend aujourd'hui, quelques jours après son départ, un ton éminemment symbolique et émouvant.

Monique DUVAL

lettre

Non à la péréquation de M. Pelletier

M. Claude Masson

Directeur de l'information

La réforme de la fiscalité municipale "loi 57", récemment adoptée par le gouvernement, a suscité dans "LE SOLEIL" particulièrement et dans d'autres médias d'information, quelques articles et commentaires qui tendent à démontrer le caractère extrême de cette réforme; comme en fait foi votre éditorial du 19 mars intitulé: "Québec et Sillery, les extrêmes d'une réforme".

Sans insister sur le fond de la question, nous croyons, toutefois, que certains éclaircissements s'imposent sur une question soulevée par votre prise de position dans cet éditorial.

Vous faites allusion à une nouvelle avenue proposée par le maire de Québec: "... Une formule de péréquation basée sur le calcul du partage des coûts des organismes régionaux mais en tenant compte de l'indice de richesse et de l'effort fiscal pratiqué par les contribuables de chacune des municipalités du territoire de la Communauté urbaine de Québec".

Tous reconnaissent que la ville de Québec, étant donné sa vocation de capitale de la province, doit supporter des coûts supplémentaires dus à des services qu'elle rend, en fin de compte, à toute la population du Québec à des degrés différents. Cela ne justifie pas toutefois l'adoption de la formule qui a été suggérée par M. Jean Pelletier, maire de Québec.

Nous soutenons que cette formule de péréquation doit être rejetée avec vigueur parce qu'il s'agit là d'un impôt direct camouflé, basé sur l'indice des revenus des contribuables d'une municipalité. Le champ de l'impôt sur le revenu des particuliers est déjà largement occupé par les deux niveaux de gouvernements supérieurs. Il est injuste et exagéré de pourchasser, jusque dans la municipalité, le citoyen dont les revenus de son travail et de ses investissements sont déjà lourdement taxés. Le rôle d'une municipalité, et c'est bien là son seul rôle, consiste à fournir des services adéquats à la population, et ce au meilleur coût possible; non pas d'imaginer des formules pour répartir, entre les municipalités, les économies et les gains des citoyens. D'ailleurs, toutes les villes de la

région de Québec paient leur quote-part du déficit de la Communauté urbaine de Québec et cela proportionnellement à leur évaluation foncière.

Cette évaluation foncière reflète généralement le niveau de revenus des contribuables et constitue par le fait même, une forme de péréquation.

Quant à l'effort fiscal d'une ville, elle se mesure à ce que le contribuable débourse pour les services qu'il choisit de se donner. Grâce à une administration parcimonieuse et l'austérité de certains services dispensés, Sillery peut maintenir le niveau de ses dépenses à l'intérieur de limites acceptables, tout en offrant des services de qualité.

Il ne faut pas se méprendre sur le sens des retombées de la réforme de la fiscalité municipale. A Sillery, par exemple, tout ce que cette réforme a apporté, en pratique, à la ville, c'est la récupération sous forme d'en lieu de taxes, de la quote-part de certains contribuables, qui n'avaient jamais payé un sou à la ville jusqu'à ce jour,

c'est-à-dire, les immeubles publics des réseaux de l'éducation et des affaires sociales.

Sillery n'a pas reçu de cadeau. Elle a tout simplement récupéré ce qui lui était dû depuis toujours. Même à l'heure actuelle, il existe à Sillery, des dizaines de millions de valeurs impossibles qui ne sont pas touchées par la réforme de la fiscalité et pour lesquelles la ville ne recevra aucune taxe.

Avant de penser à une formule de péréquation injuste qui viendrait pénaliser, à Sillery, comme ailleurs, le citoyen productif qui contribue à l'activité économique de toute la région, il serait peut-être plus sage de songer à un peu plus de rigueur administrative au niveau municipal; surtout que la décennie qui vient de débiter annonce des jours plutôt sombres pour l'avenir des municipalités.

Le maire,
Charles-H. Blais,

Sillery.

dossiers



Après les "cadeaux consentis aux usagers des autobus de Québec, à la fin de la grève des chauffeurs, le naturel est revenu au galop. Le dernier budget de la ville annonçait une hausse substantielle de tarif. Le responsable du comité d'appui du Rassemblement populaire de Québec, M. Paul Villeneuve expose dans le texte qui suit les vues de ce groupe sur le transport en commun à Québec et les conséquences de cette dernière hausse.

Le cauchemar du transport en commun

par Paul Villeneuve
pour le Rassemblement populaire de Québec

Lors de son congrès annuel, les 7 et 8 décembre dernier, le Rassemblement populaire de Québec a non seulement réaffirmé le caractère prioritaire du transport en commun, mais il a aussi endossé pleinement les trois revendications à court terme qui se dégagent d'un récent sondage auprès des usagers.

Ce que désire la clientèle captive de ce service public (60 pour 100 des usagers n'ont pas d'automobile), c'est un gel des tarifs, la gratuité complète pour les personnes âgées, et l'amélioration du service par l'augmentation du nombre des autobus.

En se faisant le haut-parleur politique de ces revendications, le parti d'opposition sur la scène municipale de Québec connaît les risques d'être perçu comme un groupe de pression qui ne tient compte que des membres de son groupe, et non de l'ensemble de la population.

Bien sûr, ce serait déjà quelque chose si le Rassemblement populaire parvenait à traduire fidèlement et efficacement les revendications d'un groupe important de la population (120.000 passagers quotidiens), surtout si on considère que ce groupe est composé des catégories sociales les plus démunies et les moins organisées: personnes âgées, étudiants, travailleuses et travailleurs (syndiqués ou non) d'entreprises qui ne paient pas assez cher pour que leurs employés puissent acheter une automobile!

Mais voilà, la prétention du Rassemblement populaire, c'est que sa position sur le transport en commun ne saurait être renvoyée en enfer par ceux qui prétendent prendre en considération les intérêts de l'ensemble. L'affirmation du RP, c'est qu'en répondant aux revendications immédiates des usagers, la CTCUQ et les maires de la région travailleraient alors vraiment pour la majorité.

Des maires d'une autre époque

Il n'est pas nécessaire d'être grand historien pour savoir que la politique de transport urbain qui domine les villes nord-américaines et la mentalité des autorités municipales — en particulier celle des maires de notre région qui cherchent bien plus à ne pas faire de ronds dans l'eau qu'à faire preuve d'innovation — c'est celle qui correspond à l'époque de l'expansion économique et au rêve de l'automobile pour tous.

Cette politique a produit une mobilité "démocratique" et une "liberté" géographique jamais connues auparavant. Elle a aussi produit les autoroutes et les banlieues mange-terres-agricoles, la détérioration des centres-villes, et des villes-centre, ainsi que la pollution atmosphérique des zones urbaines. Sans compter qu'elle a contribué dans une mesure probablement plus importante qu'on ose le dire à la détérioration de la santé physique et

nerveuse (position assise, stress traduit par l'embonpoint, etc.) des populations.

Le rêve de l'automobile pour tous pourrait bien se transformer bientôt en cauchemar. Déjà en 1977, il y avait 32.000 logis sans automobile dans la CUQ, soit près du quart de la population totale. Et il est à prévoir que, dans l'avenir, l'accès à la voiture privée sera de plus en plus coûteux pour beaucoup de familles dont les budgets sont grevés par des emprunts à des taux d'intérêt faramineux.

Dans ces conditions, le gouvernement du Québec semble avoir enfin compris l'urgence de développer le transport en commun, et cela dans le respect de l'autonomie locale. En décembre 1978, la CTCUQ passait sous le contrôle direct de la CUQ, et en janvier 1979, une nouvelle politique d'aide financière aux commissions de transport était annoncée: subventions couvrant 40 pour 100 des revenus annuels, 75 pour 100 du coût des nouveaux véhicules, une proportion appréciable des laissez-passer et autres tarifs réduits, ainsi que 100 pour 100 des projets spéciaux.

Avant ces changements, il était difficile d'identifier les véritables responsables de la mauvaise qualité du transport en commun à Québec. Maintenant, c'est clair: aussitôt après avoir obtenu le contrôle de la CTCUQ, les maires laissent pourrir pendant 8 mois la grève des chauffeurs; aussitôt après l'annonce de la nouvelle politique d'aide, les maires votent une hausse des tarifs qui touche surtout les usagers actuels et décourage les usagers potentiels.

Aujourd'hui, en 1980, les maires de la région de Québec obéissent manifestement à des coordonnées du passé. Ils continuent de penser que l'idéal, c'est l'automobile individuelle, et que prendre l'autobus, c'est le geste de celui qui est coincé pour le faire.

Un choix indispensable

Avant la crise de l'énergie et de l'inflation galopante, tout était organisé pour que le transport en commun ne puisse être un concurrent crédible de l'automobile. Une minorité n'avait pas d'autre choix que de prendre l'autobus. Une majorité n'avait pas d'autre choix que d'acheter une automobile.

Très, très bientôt, le nombre de ceux qui prennent l'autobus est appelé à augmenter de façon significative.

Or, les maires de la région se comportent comme si leur vision d'autrefois pouvait encore être projetée dans l'avenir. Les principaux projets auxquels nos "administrateurs" songent sont des projets tape-à-l'oeil, qui font passer le béton avant les services: une gare intermodale et un métro de surface qui vont demander des investissements énormes, ne contribueront que très peu à augmenter le bassin des utilisateurs, et devront par la suite être supersubventionnés pour continuer d'exister. En particulier, le projet de métro de surface soulève de sérieuses questions. Pour le même prix (entre 75 et 100 millions), ne pourrait-on pas grandement améliorer le service d'autobus actuel? Si ce métro emprunte St-Cyrille et la 1ère

Avenue, ne risque-t-on pas de défigurer à tout jamais ces artères, et d'empêcher la circulation perpendiculaire? Ne risque-t-il pas d'y avoir une spéculation foncière effrénée le long de ces deux artères, ce qui menacerait les logements adjacents à ces deux axes?

La priorité: augmenter la clientèle

Quant à lui, le Rassemblement populaire estime que la garantie d'un service de transport en commun à un prix abordable pour une efficacité maximale demain, passe par la décision, aujourd'hui, d'améliorer la qualité du service et de maintenir les prix les plus bas possibles.

Dans ces conditions seulement, il sera possible très bientôt d'amortir les coûts collectifs d'un service attrayant et efficace par l'augmentation de la clientèle.

Ce choix que propose le Rassemblement populaire à la population est le seul qui permettra aux habitants de Québec et des banlieues de mieux faire face à la crise de l'énergie. Ce choix est aussi le seul qui permette à moyen terme de réduire la pollution et les embouteillages, et de redonner à la ville de Québec un visage humain. Ce dont, incidemment, elle a un urgent besoin pour augmenter son attrait touristique.

Plus précisément, que proposent à court terme les usagers: trois mesures qui visent l'amélioration du service et l'augmentation du nombre des usagers; trois mesures facilement réalisables dans le cadre de la nouvelle politique de subventions du ministère des Transports du Québec.

D'abord: le gel des tarifs. En ce domaine, est-il utile de rappeler les diverses études qui montrent qu'une hausse des tarifs de l'ordre de 1 pour 100 entraîne une baisse de la clientèle de l'ordre de 0,34 pour 100. Ainsi donc, le tarif en monnaie exacte qui vient de passer de \$0,50 à \$0,60 représente une hausse de 20 pour 100 et risque de faire baisser la clientèle d'environ 6,6 pour 100. Bien sûr, le maintien à \$18 par mois des laissez-passer permet d'envoyer en partie cette baisse, mais que penser de ceci quand on apprend qu'à Montréal, où le service est de beaucoup supérieur, les laissez-passer coûtent \$16?

Ensuite: la gratuité en tout temps pour les personnes âgées. Le coût de cette opération n'est que de \$60.000 selon le président de la CTCUQ, ceci étant dû à la subvention de 40 pour 100 au fonctionnement venant du MTQ. On voit mal alors pourquoi les maires ont accordé la gratuité aux personnes âgées en dehors des heures de pointe seulement. N'est-ce pas là faire preuve de mesquinerie?

Enfin: l'augmentation du nombre des autobus. Il faut évaluer à environ \$100.000 les coûts globaux rattachés à l'acquisition d'un nouvel autobus. Ceci est considéré comme une dépense d'investissement subventionnée à 75 pour 100 par le MTQ. Il en coûterait \$30 millions pour doubler la flotte actuelle qui est d'environ 300 autobus, et le MTQ en paierait les trois quarts. Est-ce beaucoup comparé aux \$120 millions de l'autoroute Dufferin-Montmorency? Peut-être qu'une telle décision aurait pour effet de retarder de plusieurs années les projets prestigieux de gare intermodale et de métro de surface. Par contre, si ce déplacement des investissements projetés avait pour effet de rendre le service de transport en commun plus utile et plus attrayant, nul doute qu'il contribuerait davantage à la satisfaction d'une majorité dont l'activité principale n'est pas la contemplation des beaux édifices ou des trains ultramodernes.

Choisir l'avenir

Dans l'ensemble donc, ces trois revendications des usagers s'inscrivent de plain-pied dans une politique qui vise aussi bien la revalorisation du transport en commun aux yeux de la population que l'offre à moyen terme d'un choix crédible entre l'automobile et le transport en commun dans la ville et la région urbaine de Québec.

C'est pourquoi le Rassemblement populaire considère que le budget de la CTCUQ pour 1980 apparaît nettement insuffisant et inadéquat, lorsqu'il est jugé à la lumière des revendications prioritaires des usagers.

Il s'agit de savoir si nos élus et leurs exécutants travaillent pour nous préparer un avenir meilleur — même si c'est en se faisant torse à nu par les gouvernements supérieurs — ou s'ils ne font qu'administrer à la petite semaine, en surveillant du coin de l'oeil leurs prochaines élections, et en s'agrippant désespérément à une vision conservatrice de la vie urbaine.

La mari en congrès

par Paul MORIN
(collaboration spéciale)



Au cours d'un séjour récent à Amsterdam, Paul Morin, sociologue-pigiste a assisté à un congrès inusité. Il décrit ici les luttes de partisans d'une réforme des lois sur les drogues à travers le monde.

La première conférence mondiale sur la légalisation de la marijuana s'est tenue à Amsterdam du 8 au 10 février dernier. La capitale européenne du joint a donc accueilli des délégués de 19 pays rassemblés sous le chapeau de l'International Cannabis Alliance for Reform (ICAR) qui, fondée en 1978 cherche à réunir toutes les organisations de réforme des lois sur le cannabis.

ICAR se propose d'obtenir des modifications importantes quant aux nombreuses législations internationales, notamment la Convention sur le contrôle des stupéfiants de 1961 qui assimile la marijuana aux "drogues dures" tels l'héroïne ou l'opium.

L'établissement de traités pour le transfert des prisonniers entre les pays et la diffusion d'informations sur les abus commis envers les individus sous prétexte de répression du marché de la drogue constituent aussi des objectifs de l'organisation.

La conférence a eu lieu au Kosmos, un des endroits "cool" d'Amsterdam dont l'orientation va de la nourriture macrobiotique à l'hygiène naturelle. Toutes les interventions étaient filmées sur vidéo et retransmises en direct au salon de la boîte. La moyenne d'âge des quelque deux cents participants se situait autour de trente ans et il y avait certainement quelques vieux usagers, si on se fie au nombre de joints qui ont circulé durant le week-end. Le dealer-maison dont l'existence est connue et tolérée par la police a rapidement épuisé toute sa marchandise. ICAR fonctionne avec un budget très limité et seul un don de dix mille dollars de Highlines, mensuel américain d'information sur la marijuana, ajouté aux quatre mille dollars de l'Éthiopien Coptic Church où le cannabis est intégré à la pratique religieuse, ont permis le rassemblement.

Différents aspects du cannabis ont été abordés à la conférence, mais curieusement l'aspect économique fut négligé. Pourtant, juste en Californie le commerce de la marijuana est évalué à un milliard de dollars, ce qui le place en tête du palmarès agricole de l'État en 1979, avant la culture du raisin.

Fred Hickling, psychiatre jamaïcain, et seul délégué d'un pays du Tiers-Monde a stigmatisé l'impérialisme occidental:

"Le monde occidental nous a déjà pillés. Allons-nous nous faire piller une fois de plus? Non. La Ganja est là, elle restera".

Fumée par les deux tiers de la population, la marijuana en Jamaïque est même utilisée comme médicament à l'hôpital psychiatrique Bellevue de Kingston dont F. Hickling est directeur.

Les propriétés médicales de la marijuana ont été aussi illustrées par Bob Randall, citoyen américain souffrant du glaucome. Une hypertension du globe oculaire qui affecte 180.000 personnes aux États-Unis. La marijuana a la propriété de diminuer la tension et la douleur que provoque cette maladie.

Randall est le premier Américain à détenir une autorisation officielle lui permettant de fumer six joints par jour sous prescription médicale. Ses joints proviennent d'une usine qui en fabrique 200.000 par année et sont destinés aux laboratoires qui testent l'effet de la marijuana sur le cancer et l'épilepsie. Quatorze États américains reconnaissent l'usage médical du cannabis. Jamais l'alcool et le tabac n'ont eu autant de considération.

D'autres conférenciers ont dénoncé l'amalgame frauduleux et sciemment entretenu par les différents pouvoirs en place qui persistent à présenter l'usage de la marijuana comme dangereux, voire même aussi néfaste que l'utilisation de drogues diverses et opposées comme les amphétamines, l'héroïne et les barbituriques. On

dénonce cette situation en proclamant bien haut à la conférence que:

"la vraie toxicité de la marijuana, c'est qu'elle peut conduire en prison".

La question de la criminalisation du cannabis a ainsi provoqué de nombreuses interventions. Bob Pisani, de Philadelphie, a retracé l'histoire des conventions sur les stupéfiants et démontré le rôle primordial que les États-Unis ont joué dans la répression anti-cannabis et ce, sur de fragiles bases scientifiques.

La possession de marijuana a été décriminalisée en Hollande et dans onze États américains. En outre les Italiens, grâce à l'initiative du Parti radical qui a recueilli les 500.000 signatures nécessaires à un référendum, se prononceront cette année sur la légalisation de la marijuana.

Quant aux vingt-cinq délégués japonais, ils n'ont pu se rendre à la conférence, leurs passeports ayant été confisqués par les autorités japonaises. Seuls un avocat et un photographe ont pu y assister.

La situation canadienne a été exposée par Marie-Andrée Bertrand, professeur de criminologie à l'université de Montréal. Elle est membre de la section canadienne du National Organisation for Reform of Marijuana Laws (NORML) et fut membre dissidente de la Commission d'enquête Le Dain en 1972 sur l'usage non médical des drogues. Les recommandations de la commission sont restées lettre morte et ceci malgré les promesses répétées du gouvernement libéral. Or, la décriminalisation ne s'est pas faite, les sentences n'ont pas diminué et la notion juridique de trafic n'a pas été redéfinie. M.-A. Bertrand considère par ailleurs que le temps a donné du poids à son avis et que la marijuana devrait être distribuée d'une façon légale. Elle soutient que c'est simplement de l'irresponsabilité d'accepter que 1.000 individus par semaine soient arrêtés pour possession simple, alors que le coût de cette répression inutile — parce qu'inefficace — est astronomique pour notre société.

Cependant les législations obtenues ici ou là aboutissent à ce paradoxe: ce n'est désormais plus un crime de fumer de la marijuana, mais l'importer en gros ou la vendre au détail reste interdit et pourchassé.

Enfin les groupes d'aide aux détenus, essentiellement américains et anglais, ont fait état de leurs luttes pour l'amélioration de leurs conditions de détention. Les pressions de ces groupes aux États-Unis ont permis la signature de traités de transfert de prisonniers avec plusieurs pays comme le Mexique, le Pérou, la Turquie. Afin de contrer les avocats "véreux" qui extorquent de l'argent aux prisonniers et à leurs familles, une liste fiable d'avocats a été rédigée et distribuée.

La diversité des participants a pourvu donné à la conférence des allures de Tour de Babel mais la tolérance de l'auditoire a permis d'éviter les confrontations: sauf lors du débat sur la constitution du mouvement.

Un consensus s'est finalement dessiné contre l'instauration de multinationales de la drogue et sur la nécessité de resserrer les liens avec les pays producteurs. Quant aux détails concernant la constitution, ils furent laissés aux dirigeants en raison d'un brusque ajournement.

La conférence n'eut pas l'envergure que ses organisateurs escomptaient, néanmoins son mérite aura été de réunir de nombreux individus convaincus de l'aberration des mesures prises contre les usagers de la marijuana.

Si ce mouvement réussit à croître, peut-être verrons-nous enfin la marijuana distinguée des "drogues dures".

Prochain rendez-vous à Kingston, Jamaïque au printemps 1981.



Le Soleil, Jean Vallières

la page des lecteurs

Une mère déçue de la saison des Citadelles (Bantam)

M. Pierre Paradis,
Service des Loisirs et des Parcs,
Hôtel de ville de Québec

Je vous fais part d'une saison de hockey pitoyable et perdue d'un joueur et de ses parents — saison 79-80 (Bantam-Citadelles).

Pour une première année Inter-Cité, ce fut une très mauvaise expérience.

Dès le début, nous avons constaté qu'il y avait 16 joueurs sur l'équipe, mais qu'ils ne joueraient pas tous. Après quelques parties, mon mari décida d'aller s'expliquer avec le "coach" son gérant et instructeur. Il leur demanda honnêtement si le joueur prendrait place sur le banc encore pour bien des parties, et que s'ils pensaient avoir fait une erreur, nous n'avions aucune objection de voir notre fils retiré de l'Inter-Cité pour jouer "B" ou même "C" comme par les années antérieures.

On nous a vite répondu qu'il n'y avait pas eu d'erreur et quand le joueur aurait pris le "tempo" du 2A, il aurait sa place sur la glace.

A partir de ce moment disons que le joueur aurait eu de la glace pour quelques parties, pour ensuite se gâter et revenir comme au tout début. Mais hélas, le 10 décembre 1979 était déjà passé, aucune possibilité de pouvoir jouer dans une autre équipe. Je peux même vous dire qu'il restait plus que 13 joueurs à ce moment-là sur l'équipe. Cela voulait dire quelque chose.

Vient le tournoi Bantam à l'Ancienne-Lorette.

Première partie — le joueur fait 3 sorties sur la glace.

Deuxième partie — il a joué 46 secondes.

Par la suite, le gérant (parce que nous faisons toujours affaire avec le gérant) me contacte par téléphone pour me faire part que nous irions en tournoi à Saint-Jean d'Iberville, et me demanda si nous serions du voyage. Je me suis empressée de lui faire savoir que si notre enfant était pour réchauffer le banc, comme il l'avait fait au tournoi de l'Ancienne-Lorette, que nous n'avions vraiment pas les moyens d'aller si loin pour cela.

Le gérant m'a appris par l'occasion même les erreurs que le joueur pouvait faire sur la glace. Je lui ai fait vite remarquer qu'il n'était pas parfait mais que j'en avais pas encore vu de parfait sur l'équipe, et que je suivais assez bien le hockey pour savoir qu'un joueur qui fait 3

apparitions par partie ne pouvait sûrement pas corriger ses erreurs et vaincre sa nervosité. Il m'a alors dit qu'il en parlerait au coach, et confiants, nous sommes partis pour St-Jean d'Iberville.

Ce fut le bout de tout.

Première partie — Ce ne fut pas trop pire pour un gain de 7-2.

Le soir, lors d'une petite réunion avec les parents, (nous n'étions pas présents) le coach aurait fait savoir à qui voulait l'entendre qu'aujourd'hui il avait joué pour les parents, mais demain il jouerait pour lui. Ce fut le cas — sur 13 joueurs, 5 ont vu la glace. L'équipe perdit par épuisement 4-3.

Je pourrais vous en écrire des pages et des pages, mais je vais juste vous résumer les 2 dernières parties quart de finale entre Lévis-Lauzon.

Première partie à Lévis — Nous avons perdu 7-2 (18 punitions mineures, 1 majeure). Le joueur en question a joué 66 secondes parce que 2 de ses 5 joueurs étaient sur le banc des punitions.

Deuxième partie — à Victoria. Nous avons perdu à la dernière minute du jeu 5-4. Encore là, il jouait avec 5 joueurs — 8 sur le banc en plus d'un substitut. Il y avait même un joueur blessé sur la glace qui n'osait pas revenir au banc, pensant qu'il était irremplaçable. Les spectateurs se sont mis à lui demander s'il voulait une chaise roulante.

Je vais vous dire ce que je et plusieurs parents de la même équipe ressentait. Nous étions heureux de voir le tout finir.

Quand j'ai parlé aux gens de mon entourage de vous écrire cette lettre, plusieurs m'ont déconseillé, disant que cela pouvait nuire à mes enfants pour les années à venir. Faites-moi rire, cela ne peut être pire que cette année.

Nous, les parents, voulons voir nos enfants faire autre chose que de traîner les rues et salles de billards. Nous dépensons argent et temps pour leur faire faire du sport et quand nous voyons des saisons comme cela se passer ainsi, on se pose de sérieuses questions.

Je tiens à féliciter tous les coachs qui sacrifient les honneurs personnels au bénéfice et bonheur des enfants.

Mme Marlene Hamel
mère d'Eric Hamel
No. 7 (Défense)
Québec

Acharnement injustifié contre Cloutier

Petits Québécois du Colisée et sans prétention, posez-vous des questions sur votre état d'esprit, qui à notre point de vue est gravement malade.
Mercredi dernier le 28 mars 1980, "Réal Cloutier n'a pas joué contre Chicago SCANDALE".

Il n'en fallait pas plus pour l'écraser sous des tonnes de mépris, de médisances.



Quelle bassesse d'esprit de la part de la presse, de certains postes de radio, des Nordiques et des pauvres amateurs cons des lignes ouvertes.

C'est du dénigrement systématique pour salir la réputation d'un GRAND joueur qu'est Réal Cloutier.

Que de mots malpropres de la part de certains marginaux de la radio et je cite André Bélisle du poste CHRC, qui est un grand gourmand des malheurs des Nordiques, mais comme St-Pierre se défend féroce quand on l'accuse d'anti-Nordiques mais...

Ce Bélisle méprisant, hypocrite voire malhonnête dans ses propos, je conseille fortement aux joueurs des Nordiques d'éviter sa compagnie, on peut facilement se passer de sa couverture.

Je suis même surpris des propos à la légère de Serge Cloutier de CJRP dans le cas "Réal Cloutier".

Je félicite hautement CKCV, pour son sang froid et son état d'esprit positif dans l'affaire "Réal Cloutier".

J'accuse la direction des Nordiques pour son manque de délicatesse envers Réal Cloutier. Je me demande si la direction des Nordiques a en mémoire ce qu'a fait Réal pour l'équipe.

En signant son premier contrat

Réal, ce magnifique joueur n'a pas eu peur de l'avenir du hockey à Québec. C'était le SEUL Québécois à faire confiance en la ville de Québec. Ça c'est tout un acquis pour Québec.

Ce pauvre public impitoyable tombant dans le piège de la critique sur le cas Réal Cloutier, de la critique obscène grossièrement alimentée par certains animateurs de radio "Lignes ouvertes".

Ce public peu mature qui se laisse emporter par la vague d'intonation, ce public névrosé qui se défoule sur les ondes en absorbant cette drogue d'autoritarisme de certains animateurs de Lignes ouvertes énonces plus haut.

Ce pauvre public qu'on presse comme un citron pour en faire sortir le jus. Le jus de la critique mal fondée.

Ce pauvre public victime de soi-même, prêt à bérner Réal Cloutier le héros, d'une main et à le poignarder de l'autre main, ce même héros qui a placé Québec sur la carte du hockey majeur...

Messieurs... Soyez indulgent, l'enfer est rempli de gens qui avaient de bonnes intentions.

Denis Allaire, Les Saules
Lucie St-Pierre, Les Saules
Réjean Rojas, Ste-Foy
Aline Joyal, Lévis
Pierre Mason, Duberger
Laurier Saulnier, Ste-Famille

Sauvons la maison Blanchette

M. Denis Vaugois,
Ministre des Affaires culturelles

Permettez-nous de vous exprimer la surprise et la très grande déception ressentie par les membres du Mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge (98 membres) en apprenant le refus du ministère du Revenu d'accorder la subvention de \$50.000 recommandée par vos soins afin de sauver la maison Blanchette de la vente.

La maison Blanchette, comme vous le savez, est une maison historique rénovée il y a deux ans grâce à des fonds du ministère des Affaires culturelles provenant des impôts versés par la population. Il nous apparaît, par conséquent, impensable qu'elle devienne propriété d'un individu ou d'une entreprise privée commerciale. Nous considérons qu'elle doit demeurer un bien culturel, communautaire à être utilisé par tous.

Le projet d'animation culturelle et d'autofinancement proposé par le Mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge avait pourtant reçu votre approbation et votre appui. Vous l'avez reconnu comme valable et très intéressant pour la communauté dans la lettre du 22 juin 1979, adressée par vos soins au maire de Cap-Rouge.

Notre projet a nécessité, vous vous en doutez certainement, monsieur le ministre, de nombreuses heures de travail, beaucoup d'efforts, de discussions, de rencontres, de patience, de désir de communiquer, d'amour de l'art et du patrimoine de la part d'hommes et de femmes, artistes ou artisans bénévoles désireux de simplifier dans leur milieu. Après ces deux années de faux espoirs, d'attente, nous recevons avec beaucoup de regrets ce refus exprimé à la toute dernière minute puisque les programmes d'aide se terminent le 1er avril

prochain et que la municipalité doit la mettre en vente d'ici quelques mois.

Notre organisme a tenu, malgré des moyens précaires, des salles inadéquates, à offrir à la population, durant ces deux années d'existence, des concerts classiques très appréciés, des expositions artistiques et artisanales de qualité, organisant ces expositions dans des vestiaires, des corridors, laissant espérer à nos participants et visiteurs un sort meilleur: la maison Blanchette, centre d'animation culturelle, toujours vide et inutilisée depuis deux ans.

Nous avons également réalisé l'édition d'un conte pour enfants illustré par des enfants de Cap-Rouge, offert des cours de peinture, de dessin d'observation plein air, de démonstrations publiques de

techniques artistiques et artisanales: poterie, aquarelle, gravure, peinture, batik, etc...

Que d'énergies! Que de temps perdu! Pourquoi? Parce que nous croyons à la valeur de notre projet. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, dit-on. Et c'est pourquoi, notre organisme a toujours le désir de conserver à la maison Blanchette son caractère culturel en l'animant grâce à son projet artistique et communautaire.

En conclusion, M. le ministre, permettez-nous de demander à nouveau votre appui concernant de nouvelles démarches faites par notre municipalité auprès d'un autre ministère afin d'assurer le succès de ce projet et la réalisation prochaine qu'il mérite.

Mouvement d'animation
artistique de Cap-Rouge
Céline Lapointe, présidente

Le Méoui ne travaille pas pour de l'argent

Dans la lettre du mardi 1er avril 1980, M. Alain Paquette, jeune libéral convaincu, accusait le Méoui d'être affilié au PQ et rappelait que lors de leur conférence de presse, les jeunes libéraux avaient demandé au Méoui de faire la lumière sur toutes ses sources de financement.

Nous leur avions donné la réponse sans tarder mais il semble qu'ils ne savent pas lire ou plutôt, qu'ils ne savent que faire faussement sans prendre note des réponses qui leur sont fournies.

Dans son texte-réponse, le Méoui affirmait que ce dernier avait pris naissance du désir de donner aux Québécois et Québécoises un pays, et ce au-dessus des considérations de parti politique tandis que le but premier et avoué des jeunes libéraux est de prendre le pouvoir.

Aussi, en ce qui concerne le Méoui-capitale nationale, on y disait que les sources de financement sont les suivantes: subventions accordées par les institutions dans certaines d'entre elles; outre ces subventions, 80 pour 100 des revenus viennent de la vente de macarons à un dollar pièce. Le 20 pour 100 restant vient des dons d'électeurs, des profits des ventes de matériel publicitaire (drapeaux, boutons, etc.) et enfin, d'un don de \$200 du PQ — région de Québec. Ce lien est peu fort: environ \$16 par institution.

Il est vrai que les disponibilités financières du Méoui sont faibles, mais nous croyons valoir plus cher

que \$200. Avis à ceux qui voudraient nous acheter.

Le 22 février, notre compte de banque contenait \$250 et il est à noter que les coûts d'imprimerie (compte qui est arrivé à la fin du mois) n'était pas déduit de ce montant.

Au Méoui, l'argent ne tombe ni du ciel, ni du PQ, ni de quelque autre chapeau. Il nous faut travailler avec ou ne peut plus d'originalité pour en arriver à fonctionner avec les "miettes" qui nous adorent. Ce n'est certes pas le cas chez les jeunes libéraux!

Notre seul but: travailler pour le OUI, pour le mieux-être du peuple québécois.

Alain Beaulieu
Québec

"J'ai peur des gros camions sur les routes"

Concernant l'accident impliquant un fardier et deux autos, dont une de la Sûreté provinciale, qui a eu lieu sur le boulevard Laurentien début mars dans lequel il y eut un mort, je doute que la majorité des lourds fardiens qui transportent plusieurs tonnes de marchandises, soient en état de circuler sécuritairement. Voici ce qui me fait penser de la sorte.

Novembre dernier, j'étais arrêté au belvédère, tout près du mont Apica. Un fardier chargé (je devrais dire surchargé) de planches s'arrêta pour vérifier sa charge. Engageant la conversation avec le conducteur, ce dernier me montra trois défauts importants sur la structure du fardier. Des défauts qui dénotent une négligence criminelle à mon sens, de la part des propriétaires

de ces véhicules. Les conducteurs n'ont pas le choix. Ou bien ils prennent le volant de ces dangereux camions, ou ils sont chômeurs. Et que font les agents du ministère des Transports dans tout cela? Ne sont-ils pas là pour veiller à la protection des citoyens?

En perdant le contrôle de son véhicule sur un pavé sec, il faut se

demande si l'accident n'a pas été causé justement par un manque d'entretien de la part des propriétaires et d'un manque de vigilance de la part du ministère des Transports.

Je me demande, depuis cet accident, si ce n'est pas le même conducteur que j'ai rencontré qui serait décédé. Si c'est le cas, veuillez croire qu'il s'attendait à un pareil sort. Il en avait long à dire sur l'inconscience de ses patrons. Pour ces derniers, il n'y a que les profits qui comptent.

Etant voyageur de commerce, je parcours 35.000 milles par année. Je croise plusieurs de ces fardiens sur la route, et chaque fois j'ai un peu peur. Tout comme les deux blessés de cet accident qui auraient pu avoir le même sort que le malheureux conducteur.

Merci de bien vouloir publier cette lettre, en espérant qu'elle fera réfléchir quelques propriétaires inconscients.

J.-C. Grenier
Sherbrooke

Ce n'était pas le Salon de la femme

M. le rédacteur en chef,

Après avoir visité le Salon de la femme de Québec récemment, j'en suis venue à me demander: pourquoi ce nom "le Salon de la femme"? Je crois qu'il y a eu grossière erreur ou peut-être malentendu, car si tout l'étalage que j'y ai vu représentait la femme québécoise en son entier, alors là, moi je ne vous suis plus.

Des chaudrons, des faux-ongles, des macramés et Michel Louvain pour vous aider à y croire davantage. Tout ceci est d'après moi, une

bien fautive idée véhiculée par des organisateurs d'une foire commerciale que je qualifierais même d'attrape-nigaud. Une foire où circulent chaque année et ce en grand nombre, des gens, qui je l'espère ne s'y rendent pas dans le but d'obtenir des informations ou encore des connaissances de la culture féminine, car à ceux-là je dis: "Eh bien! Mesdames et messieurs restez chez vous, car sur place vous chercherez en vain". Non rien qui n'a trait à la condition féminine, la création féminine ou la pensée féminine, et surtout, surtout cette grande der-

nière la pensée féminine, celle-là, au Salon de la f..., ça n'existe pas, c'est le vide le plus total.

Non vraiment, Messieurs les organisateurs, je n'y comprends rien, si vous voulez faire un Salon de la femme alors faites-le, mais n'oubliez pas d'y inclure à l'intérieur un peu d'essence et d'intelligence féminines ou bien alors de grâce, ne l'appellez pas par ce nom, car c'est je le crois sincèrement, Messieurs, au comble du ridicule et de l'ignorance.

Lynn Theriault
Québec

Comment est financée l'assurance-santé?

Les audiences de la Commission Hall sur la vérification de l'état de santé du régime d'assurance-maladie ont fait plus de bruit que prévu à cause de la publication d'un communiqué erroné d'une agence de presse qui a fait dérailler le ministre des Affaires sociales. Au lieu de débiter des paroles insensées, le ministre tourbillonné aurait pu contrôler la véracité de la dépêche qui n'a été utilisée que par LE SOLEIL de Québec, alors que les autres journaux qui avaient des représentants sur place ont généralement bien couvert la nouvelle. On m'a fait dire en effet dans LE SOLEIL du 26 mars que le gouvernement du Québec utilise à d'autres fins des sommes importantes qu'il reçoit du gouvernement fédéral pour défrayer les dépenses de santé. C'est faux. Voici les faits.

L'analyse du budget actuel de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour la dispensation des services assurés en vertu de la loi démontre que 60 pour 100 de l'ar-

gent provient des contributions des employeurs, 37,6 pour 100 du gouvernement fédéral et seulement 2,4 pour 100 du fonds consolidé de la province qui verse ainsi \$22,7 millions. J'ai demandé devant la Commission que le ministre des Finances du Québec rende publiques les sommes qu'il perçoit à même les impôts des citoyens pour financer l'assurance-maladie.

Il avait en effet été entendu en 1970 quand la loi est entrée en vigueur que ces sommes seraient clairement identifiées et que la Régie s'autofinancerait comme c'est le cas par exemple pour la Régie des rentes et la Régie de l'assurance automobile. Or, au printemps 1978, au moyen d'un de ses tours de passe-passe qui l'ont rendu célèbre, le ministre des Finances a aboli d'un trait les contributions des particuliers à l'assurance-maladie en arborescent de façon rétroactive au 1er janvier 1978 la loi pourvoyant au financement des programmes de santé, intégrant en

même temps ces contributions aux tables d'impôt qu'il n'oublia pas d'augmenter considérablement pour un très grand nombre de citoyens. Avec l'appétit insatiable qui le caractérise pour tout argent qui traîne dans les tiroirs, il raffa du même coup les plus de \$130 millions de surplus accumulés de la Régie qui perdit alors l'autonomie qui lui restait en matière fiscale, une loi de 1976 ayant en effet commencé le processus d'érosion. Personne n'a alors réagi.

Ce que je veux maintenant savoir à titre de contribuable et de citoyen impliqué dans le domaine de la santé, c'est le montant d'argent que le gouvernement vient chercher dans les poches des citoyens pour financer l'assurance-maladie. Je sais qu'il fournit cette année \$22,7 millions. En recueillant-il par ailleurs \$25 millions, ou \$40 millions ou plus? Il n'est pas nécessaire d'être très fort en mathématiques pour soupçonner que le montant est très élevé. Toute somme

supérieure à \$22,7 millions se trouve dans le fonds consolidé de la province et peut être utilisée à n'importe quelle fin, y compris la construction de routes ou du mât du Stade olympique. C'est ce que j'appelle du détournement de fonds légalisé en utilisant le style imagé qu'affectionne notre brillant ministre des Finances. Que le gouvernement me donne une réponse claire et je l'accepterai.

Je n'ai à cette occasion aucunement fait état du \$1,6 milliard que le fédéral verse à la province sous forme de montant global en vertu du "Fiscal Arrangements Act" de 1977. C'est la ministre fédérale de la Santé, madame Monique Bégin, qui a déclaré être intéressée à connaître ce que les provinces, pas seulement le Québec, font avec l'argent du fédéral qui n'a plus aucun moyen de contrôle. Tout l'imbrroglio de la semaine dernière vient du fait qu'un journaliste d'une agence de presse a confondu mes propos et ceux de madame Bégin. Je déclare

être cependant tout à fait d'accord avec madame Bégin puisqu'il s'agit après tout d'une partie de notre argent qui nous revient. Si j'étais membre du Parlement, je ne me satisferais pas d'explications superficielles, ni de chiffres globaux.

Cet incident qu'on a grandement amplifié, à cause des tensions fédérales-provinciales présentes, illustre bien le climat survolté créé par le débat référendaire qui est en train de diviser le Québec en deux clans irréductibles qui ont les nerfs à fleur de peau et une vision diamétralement opposée de l'avenir du Québec. Cette intolérance et même cette haine qui se font de plus en plus sentir augurent mal pour les mois à venir. Nous sommes un trop petit peuple pour nous diviser en frères ennemis. Le Québec doit demeurer une terre calme, accueillante et libre.

Augustin Roy, m.d.
président
Corporation professionnelle
des médecins du Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6.

Mon carnet mondain

Brunch pascal

Profitez donc du dimanche de Pâques pour faire un petit quelque chose de spécial. En lisant LE SOLEIL de demain, vous trouverez certainement plusieurs réclames d'hôtels et de restaurants annonçant un brunch pascal. Pour une dizaine de dollars par personne, vous pourrez vous permettre un déjeuner-dîner qui sortira de l'ordinaire.

Bell fête ça

Le club social et sportif "Le 75" des techniciens et opératrices de Bell Canada fête le printemps, samedi à 21h, au centre communautaire de Limoilou, 800, 4e Avenue. Pour \$3, vous vous amusez toute la soirée.

Salon des "vans"

Le club Vangabon, de Québec, en collaboration avec la brasserie Labatt et CHRC présente son deuxième Salon de "vans" modifiés, aujourd'hui, demain et dimanche, au Centre municipal des congrès de Place Québec.



Bobino, l'ami des enfants.

Le célèbre Bobino rencontrera ses innombrables amis à l'occasion des trois spectacles qu'il animera, demain, dans le mail des Galeries Sainte-Anne où il fera revivre les aventures de l'attachant vagabond qu'il incarne depuis bientôt 25 ans à Radio-Canada. Les spectacles, gratuits, seront présentés à 11h, 13h et 15h.

Missa Pontificalis

Le chœur Les Rhapsodes, sous la direction de Gisèle Pettigrew, chantera la "Missa Pontificalis" de Lorenzo Perosi et le "Sancta Maria" de Mozart dimanche, à 11h, à la basilique de Québec.



Pour fondre... ça va fondre

"Je me demande si le caquelon à fondue apparaissant sur cette annonce suffira à faire fondre toute cette neige d'ici l'hiver prochain... c'est une façon très originale de chasser les vestiges de l'hiver."

Cette phrase m'a été écrite par M. Louis Bernier, de Pintendre, un bonhomme qui a le sens de l'association bien développée. Des centaines, des milliers de Québécois voient cette affiche chaque jour à l'intersection ou presque de la côte

Saint-Sacrement et boulevard Charost. Rares sont ceux, cependant, qui ont su associer le nom du restaurant au phénomène physique qui se produit juste à côté.

Mais laissez-moi vous rassurer! La Fondue offre d'excellentes fondues de toutes sortes (suisse, chinoise, bourguignonne, au crabe ou au homard, etc.) sauf de la fondue de vieille neige. Je m'y suis déjà rendu. La cave à vin de ce restaurant est aussi exceptionnelle.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Avis aux jeunes musiciens

Cette chronique suscite souvent des réactions et il arrive parfois que je reçoive quelques lettres. Habituellement, ces lettres sont dirigées vers l'opinion des lecteurs, mais, au début de la semaine, j'ai reçu une lettre de Laval Labbé (le fils de Fernando) reconnu depuis longtemps comme le roi du sax (saxophone) à Québec, dont j'aimerais vous parler. Laval, qui a quitté les affaires et le Grand Salon Fernando, est retourné à ses premières amours, les Forces armées canadiennes.

Plutôt que de se réenrôler avec l'orchestre du Royal 22e Régiment, Laval Labbé a préféré se joindre à la Musique de l'Artillerie royale canadienne de Montréal parce que cette musique se spécialise surtout dans le jazz.

"Cet orchestre est aussi gros que la fanfare de la citadelle sinon plus gros, crois-en ma parole de musicien", m'écrit Laval Labbé. "Nous allons donner un concert le 19 mai dans l'église de l'ancienne Lorette. C'est gratuit et il y a de la place pour environ 2.000 personnes."

Et Laval continue: "Il y a certainement plusieurs jeunes musiciens de la région de Québec qui aimeraient se joindre à nous et, présentement, il y a de la place. J'aimerais bien que tu puisses en parler dans ta chronique."

Eh bien mon "vieux" Laval (la première fois que je l'ai rencontré, il courait les moutons avec un trombone à coulisse dans un pâturage de l'île de Chypre), ton message est passé.



Voilà la musique de l'Artillerie royale canadienne de Montréal.

par Marcel COLLARD

Pierre Gravel, justice un simulateur

La preuve est terminée au procès de Pierre Gravel, 22 ans, accusé du meurtre sans préméditation de Louise Lebel, âgée de 30 ans, morte le 30 septembre 1979 dans son logement au 1900 rue Bergemont, à Québec.

Le procès, présidé par le juge Gérard Boisvert, de la cour supérieure, fut entrepris lundi, en présence d'un jury de neuf femmes et de trois hommes qui reviendront au palais de justice seulement mardi, pour entendre les plaidoiries des deux avocats. Les jurés pourront se retirer ensuite en délibéré après que le juge aura fait son adresse de façon à résumer la preuve et à donner des explications sur les points de droit.

En réponse à deux psychiatres cités par le procureur de la défense, Me André Cartier, mercredi, le procureur du ministère public, Me Michel Croteau, a interrogé un médecin à l'emploi du ministère de la Justice, en contre-preuve. Le Dr Louis-Charles Daoust, médecin psychiatre, dit avoir fondé ses conclusions sur une entrevue d'au moins 45 minutes avec Pierre Gravel et sur les témoignages des psychiatres Guy Tremblay et Serge Côté qui eurent de fréquentes communications avec le prévenu.

Selon le témoin, Pierre Gravel semble normal et ne présente pas de troubles psychologiques pouvant affecter son jugement et son comportement. La seule ombre au tableau, a-t-il souligné, c'est l'amné-

sie totale sur les événements du 30 septembre 1979, ce qui est assez fréquent chez les personnes accusées.

L'amnésie

Il poursuit qu'il fallait procéder à l'évaluation de l'amnésie en cherchant à l'identifier à cinq catégories: l'hystérie, la psychose, l'alcoolisme, un traumatisme crânien et l'épilepsie. Comme il émet l'opinion qu'aucun de ces éléments ne peut être retenu, le Dr Daoust a déclaré que Gravel avait simulé l'amnésie.

Il écarte ainsi la théorie de la folie aiguë, soumise la veille par la défense, d'autant plus selon lui que Gravel n'avait jamais été hospitalisé en psychiatrie. Les trois seules accusations où l'accusé a parlé d'amnésie, a poursuivi le témoin, c'est lorsqu'il fut impliqué dans des situations comme le vol au magasin Canadian Tire, l'interception par les policiers qui l'avaient surpris dans une automobile non immatriculée et lors des circonstances de la mort de Mlle Lebel.

Relatant la discussion qu'il eut, le Dr Daoust a rapporté que Gravel serait arrivé vers 19h au logement de Mlle Lebel avec laquelle il discutait jusqu'à 23h. Après Gravel raconte qu'il a perdu la mémoire. Il expliqua s'être rendu dans cet édifice pour coucher dans un appartement non loué. Il avait fait la connaissance de la victime deux jours auparavant.

Appelé à interpréter les photos de la scène du crime montrant la victime presque nue, le Dr Daoust voit l'indice d'une question de sexe ayant dégénéré en un acte de violence. Quant à l'acharnement dont aurait fait preuve l'assailant, le témoin a répondu qu'il s'agissait d'un sujet complexe que la science ne peut expliquer.

Avant de libérer les jurés jusqu'à mardi, le juge Boisvert les a incités à ne point discuter du procès et de s'abstenir de lire les journaux.

Louis-Albert Raymond

M. Louis-Albert Raymond ne subira pas de procès devant jury en cour supérieure, mardi, tel que prévu. Hier, il a obtenu l'autorisation de faire une nouvelle option. Il a nié sa culpabilité devant le juge André Bilodeau qui a fixé le procès au 5 mai, sous des accusations d'avoir fraudé la compagnie La Prévoyance, le 23 juillet 1973, à Thetford Mines, pour faux témoignage, ainsi qu'enfreinte à la justice.

Il y a quelques jours, Me Marc Delisle se retirait des dossiers de celui que la Commission d'enquête sur le crime organisé avait dénoncé lors de ses audiences, recommandant l'inculpation sur un bon nombre d'accusations. Hier, Me Richard Coriveau s'est inscrit comme représentant du prévenu dans tous les dossiers, à l'exception de celui relatif à l'enlèvement de M. Charles-E. Marquis, le 10 mars 1977.

Le vol serait le mobile du meurtre de l'abbé Rinfret

GATINEAU (d'après PC) — Le nom d'un commis de la salle des nouvelles du journal Le Droit est inscrit en priorité sur la liste des témoins que doivent interroger les policiers de la ville de Gatineau, chargés d'éclaircir le meurtre de l'abbé Roger Rinfret, curé à Angers, localité située à 40 kilomètres de Gatineau.

Ce témoin affirme avoir reçu un appel anonyme "aux alentours de 10h, dimanche soir". L'interlocuteur qui se disait "un ami intime du curé d'Angers" voulait savoir si les journaux avaient des détails sur "la mort de l'abbé Rinfret".

Or, le corps du pasteur n'avait même pas été découvert à ce moment-là.

Le vol semble le mobile du crime, mais aucune arrestation n'avait été effectuée, hier soir.

Parmi les autres témoins, les enquêteurs doivent interroger les employés du motel Ritz, à Pointe-Gatineau, où la victime s'est enregistrée sous son vrai nom, dimanche soir, et le groupe d'amis du mouvement Marriage Encounter avec qui l'abbé Rinfret avait passé la soirée de dimanche.

Selon une source d'information digne de foi, l'abbé Rinfret a quitté ses amis vers 21h40 pour retourner, croyait-on, au presbytère de sa paroisse de L'Ange-Gardien, à Angers.

Traces de lutte

C'est une femme de chambre qui a découvert le crime, lundi matin. Il y avait des traces de lutte dans l'unité 10 du motel. Le lit n'était pas défait et l'abbé Rinfret était vêtu.

L'autopsie a révélé que le prêtre de 49 ans avait été poignardé à 13 reprises. Huit coups ont été portés à l'abdomen, un au thorax, deux à la gorge et deux dans le dos. Quatre étaient mortels.

La victime porte plusieurs coupures superficielles, ce qui indique qu'elle a résisté à son ou ses agresseurs. L'autopsie n'a révélé aucune trace d'attentat sexuel. Des taches de sang ont été relevées sur les murs et la porte de la chambre du motel.



L'ENCAN TELETHON DES LIONS

SAMEDI 12 AVRIL A CFCM-4 DE 10H A 17H30
DIRECTEMENT DU MAIL DE PLACE LAURIER



EN COLLABORATION
AVEC TELECAPITALE ET
LE SOLEIL

97 ARTICLES VENDUS A L'ENCHERE PAR TELEPHONE

Automobiles, système d'alarme, lave-vaisselle, bicyclettes, mobilier de chambre, malles, tableaux d'art, machines à coudre, caméra, montre, volumes, encyclopédie, pneus, paille, outils, accessoires électriques, portes et fenêtres, revêtement, cabanons, cours de conditionnement, repas hôtelier, trophées, vêtements de toutes sortes, vacances, etc. Une belle occasion d'économiser tout en faisant la charité!

VOYEZ
LA LISTE
COMPLETE
DES ARTICLES
DANS LE
SOLEIL DE
VENDREDI

ENCOURAGEZ LA SOUSCRIPTION POPULAIRE
EN FAVEUR DES AVEUGLES! SOYEZ GENEREUX!
DONNEZ UN \$2.00, UN \$5.00 ET MEME DAVANTAGE!

A GAGNER
32 PRIX
TOTALISANT
PLUS DE
\$1300

8 bons de \$50. en essence de Gulf du Canada
8 bons de \$50. en produits de beauté du Dr. Renaud par l'Institut Jolene Lemelin
16 directeurs de l'Union par Alcanor Atlantiques, 6155, boul. Honoré, Ste-Foy

Cette souscription se tiendra durant l'Encan des Lions samedi 12 avril dans le Mail de Place Laurier, sur les ondes de CFCM-4 et sera animée par:

ANDRE
DUQUET
UN GRAND AMI
DES LIONS!



DECOUPEZ CE COUPON
ET RETOURNEZ-LE
avec votre chèque au nom
de l'Encan TV des Lions Inc.

MERCI AU NOM DES AVEUGLES!



COUPON DE SOUSCRIPTION
TELETHON - ENCAN TV LIONS
CASIER POSTAL 247 HAUTE-VILLE, QUEBEC G1R 4P5

NOM DU SOLICITEUR	MONTANT PROMIS	POUR SOUSCRIPTION DE \$5.00 ET PLUS, UN RECU DE CHARITE SERA EMIS SI DESIRE	OUI NON
LE SOLEIL	\$		
NOM DU SOUSCRIPTEUR	ADRESSE	VILLE	TEL.

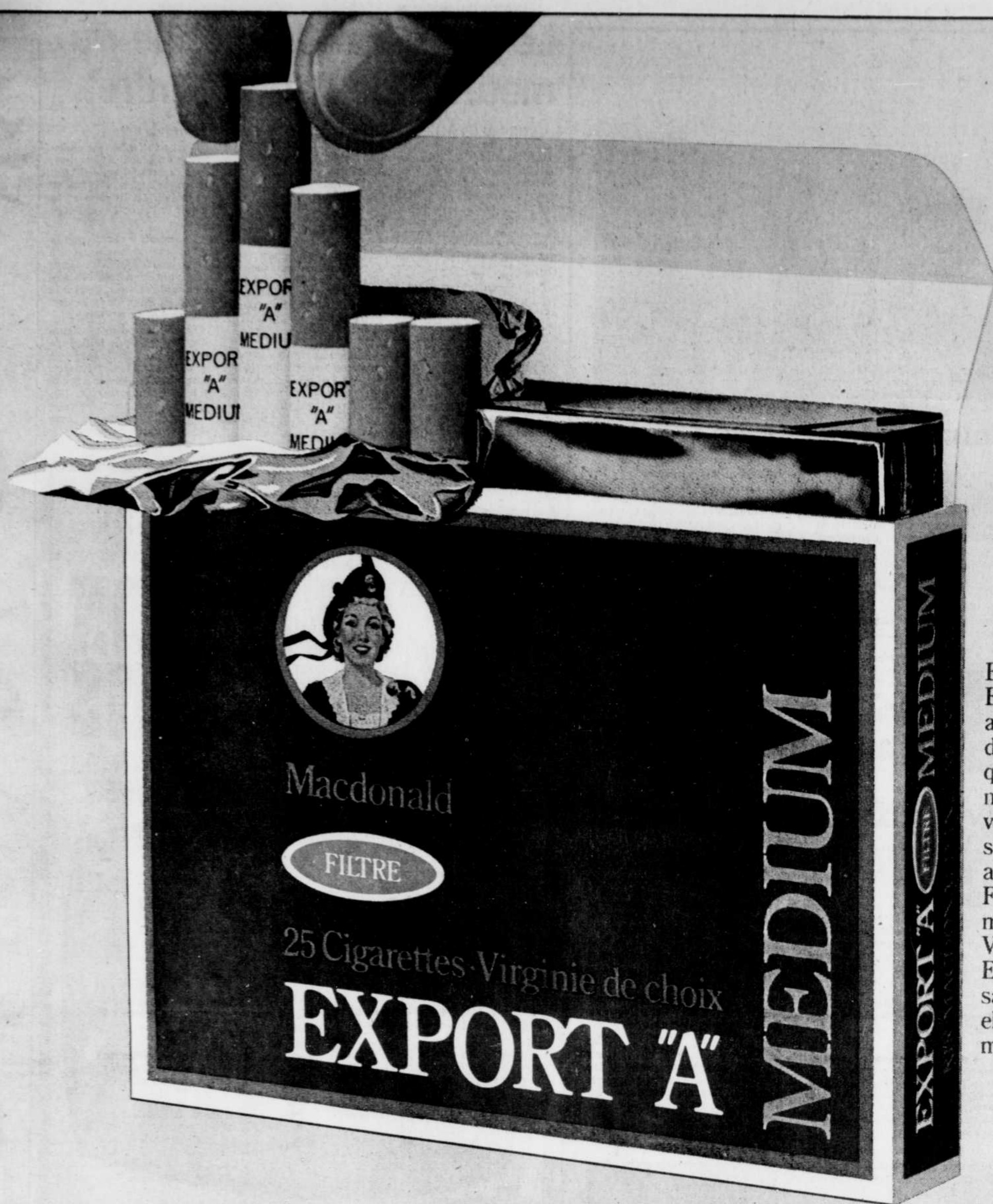
楽しいお食事は京都へ

Des spécialistes du steak, il y en a tant et plus. Au Kyoto, on ajoute un raffinement: le steak est présenté en spectacle et servi à la japonaise. Et la mise en scène se fait à votre table... aux mains d'un chef cuisinier qui transforme à couteaux tirés une tendre pièce de bœuf et des légumes bien frais... en festin d'empereur!



LA MAISON DU STEAK SPECTACULAIRE

560 av. Grande Allée est
en face de l'hôtel L'Oréal Le Concord
Pour réserver, composez 529-6141



Essayez la nouvelle Export "A" Medium dès aujourd'hui. Vous découvrirez avec plaisir que c'est une cigarette moins rugueuse qui vous procure toute la satisfaction que vous attendez d'une Export "A". Faite d'un savoureux mélange de tabacs de Virginie, la cigarette Export "A" Medium vous satisfera pleinement: elle n'est pas rugueuse mais elle est toute là!

La nouvelle **EXPORT "A"** **MEDIUM.**

Pas rugueuse.
Pleine satisfaction.

FORMATS RÉGULIER ET KING SIZE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Régulier: "Goudron" 14 mg, Nicotine 1.0 mg; King Size "Goudron" 15 mg, Nicotine 1.0 mg.